

TARIF ET ENGRAIS CHIMIQUES

Soyons au moins logiques dans nos réclamations

Il est annoncé depuis longtemps déjà que la prochaine session fédérale verra un bon nombre de nouveaux changements tarifaires; il y aura, c'est tout vraisemblable, des rajustements des droits imposés d'urgence, on pourrait dire, à la session spéciale de septembre. Il est un point en particulier que nous voulons toucher aujourd'hui: les droits sur les engrais chimiques.

A la session de septembre, des droits de 5%, 7½% ou 10% ont été imposés sur les engrais chimiques manufacturés, y compris le superphosphate et les phosphates Thomas. C'était aller trop loin.

Qu'on impose un droit sur les superphosphates, nous en sommes; nous avons depuis tout récemment une nouvelle fabrique de superphosphates à Beloeil, une autre semblable à Hamilton, Ont., qui sont venues s'ajouter à celle que nous avions depuis un peu plus longtemps à New-Westminster, en Colombie anglaise; toutes ces fabriques sont modernes, très bien organisées, elles ont une capacité de production presque équivalente aux besoins et nous devons les encourager et les aider.

"Canada d'abord!" La majorité des cultivateurs sont sûrement prêts à payer un peu plus pour chaque tonne de superphosphate qu'ils achètent, à condition que le même "Canada d'abord" s'applique aussi aux produits agricoles.

Mais de là à imposer les mêmes droits sur les phosphates Thomas, qui sont presque en totalité importés d'Europe pour la fabrication desquels même les aciéries de la Nouvelle-Ecosse ne sont pas réellement organisées, c'est aller un peu trop loin, c'est imposer au cultivateur une taxe sans profit pour personne.

Mais combien y a-t-il de députés à Ottawa capables de saisir la différence entre le superphosphate et les phosphates Thomas? Phosphate pour phosphate, pour un bon nombre, c'est toute la même chose et l'erreur commise en septembre dernier est explicable, mais c'est aux cultivateurs à rétablir les faits, à dire à nos législateurs que même pour encourager une industrie canadienne on ne peut pas les forcer à acheter du superphosphate quand c'est du phosphate Thomas qu'il faut à leur terre, et que c'est injuste de leur faire payer des droits sur ces phosphates qu'ils doivent nécessairement acheter à l'étranger.

Pour bien comprendre la différence entre ces deux engrais phosphatés, il suffit de savoir que le superphosphate convient surtout aux terres franches bien pourvues de carbonate de chaux, tandis que les phosphates Thomas, au contraire, conviennent particulièrement bien aux terres pauvres en chaux. Ce n'est donc pas le même usage.

L'action du superphosphate est plus rapide, il s'emploie au printemps et produit plus d'effet la première année, c'est plutôt l'engrais des cultures intensives.

L'acide phosphorique des phosphates Thomas n'est pas soluble dans l'eau comme celui du superphosphate, on les emploie de préférence à l'automne, leur action est plus graduelle, ils conviennent mieux pour des cultures occupant longtemps le sol.

Ce n'est pas le même usage, et nous le répétons, on ne peut pas prétendre obliger le cultivateur à employer du superphosphate quand c'est du phosphate Thomas qui convient mieux à ses champs et à ses cultures. Alors, si le superphosphate ne peut pas à coup sûr remplacer les phosphates Thomas, et si nous devons nécessairement importer ces derniers, pourquoi imposer un droit qui équivaut à presque \$2.00 la tonne?

Quand nos aciéries de la Nouvelle-Ecosse voudront ou auront au moins manifesté le désir de s'organiser pour en produire de façon acceptable, alors nous pourrions leur accorder une protection raisonnable en vertu du même principe énoncé au début. D'ici là, ne mettons pas la charrue avant les boeufs.

* * *

D'un autre côté, nous ne pouvons pas approuver une résolution adoptée au dernier congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, résolution qui demande au gouvernement fédéral de laisser les engrais chimiques entrer au pays en franchise.

Si nous voulons que nos réclamations en faveur de la classe agricole soient entendues, il nous faut d'abord commencer par être logiques nous-mêmes. Nous réclamons des droits protecteurs contre le beurre étranger, par exemple, parce que nous soutenons que nos producteurs ne peuvent rivaliser dans le coût de production avec les producteurs étrangers.

Est-ce que la même bonne raison n'existe pas aussi pour le producteur canadien d'engrais chimiques, à comparer avec le producteur étranger du même produit? Tout en admettant une différence d'importance entre les deux industries, le grand principe qu'un dollar dépensé au pays profite toujours à quelqu'un et à celui qui le dépense, trouve son application dans un cas comme dans l'autre.

Nous ne pouvons pas logiquement être en faveur des droits protecteurs quand nous en bénéficions et y être opposés quand ils bénéficient aux autres. Ce que nous devons réclamer, par exemple, c'est qu'un juste équilibre soit maintenu entre la protection accordée au producteur industriel et celle que l'on a trop longtemps marchandée au producteur agricole.

Dans le cas présent, acceptons les droits raisonnables imposés sur le superphosphate, que l'on peut se procurer au pays, mais réclamons la disparition de ces mêmes droits sur les phosphates Thomas, que nous continuerons, pour longtemps encore, il est tout probable, à importer. En agissant ainsi, nous serons plus logiques et nous aurons plus de chance d'être écoutés.

Donat-C. NOISEUX

Aux cultivateurs de la région de Montréal

Il y aura une retraite fermée pour les cultivateurs de la région de Montréal à la Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe. Cette retraite commencera le lundi soir, 9 février et se terminera jeudi soir, le 12. Comme la maison ne peut contenir qu'une cinquantaine de retraitants, il importe de retenir sa chambre le plus tôt possible. Pour plus de renseignements l'on peut écrire à l'adresse suivante:

R. P. J. Desjardins, S.J.,
Villa Saint-Martin,
Abord-à-Plouffe,
P.Q.

COUPS DE CRAYON

Coyotes et moutons

Depuis quelques semaines, j'ai forcé les lecteurs du Bulletin à faire connaissance avec un certain nombre de mes co-paroissiens. Si je persévère dans ma manie d'écrire dans les journaux, toute la paroisse y passera, sans qu'elle s'en doute et songe le moins du monde à me dresser un monument sur la place de l'église, en signe de gratitude.

Entre temps, il me prit l'audace, le jour des Rois, d'aller me trotter jusque dans le troisième rang. Il fallait être courageux pour sortir par ce temps de chien. Mais on n'en meurt pas, comme vous voyez. J'avais l'intime conviction en me rendant chez mon bon ami Henri d'y trouver le sujet du présent article. Un type intéressant, cet Henri, établi dans notre paroisse depuis quatre ans, il habitait auparavant un centre franco-canadien de la Saskatchewan. Il n'y a pas fait une fortune colossale, mais les \$7,000 qu'il en a rapportés lui ont permis d'acquiescer la très jolie terre qu'il cultive depuis. Il va sans dire que, changeant de province, il dut changer son mode de culture et réussit assez bien. Il s'est vite réacclimaté à la province de Québec, sans toutefois oublier l'Ouest. On l'appelle encore familièrement dans la paroisse le "Westerner".

Lorsque j'arrivai chez lui, il lisait le dernier numéro du Patriote de l'Ouest, le vaillant porte-parole des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Je n'eus qu'à laisser parler mon homme des fermiers de l'Ouest. Le sujet est on ne peut plus de saison; dans tous les journaux, il n'est question que de l'Ouest et de la mésentente du blé.

"Écoutez donc, Henri, si je pourrais vous pousser à l'achat de la-bas au bon moment. — You bet, répliqua-t-il, j'ai eu le nez fin et je regrette ma décision moins que jamais. Tout de même, il faut admettre équitablement que la situation dans l'Ouest n'est pas rose.

Tellement peu que, en certains quartiers, on commence à déserter la compagnie. Séparons-nous, ma belle! En d'autres termes, si notre blé ne se vend pas \$1.00 le boisseau, on va lâcher la Confédération.

"S'il n'y avait pas les quelque 100,000 Canadiens français dissimulés dans ces trois provinces, il ne faudrait pas trop s'alarmer de ces rumeurs. Bourrasse, je crois, l'a déjà dit, le Canada est une absurdité géographique. Mais advenant la séparation, qui est-ce qui ferait, ou ne ferait pas la majorité là-bas?"

"Anderson n'a pas attendu la rupture du pacte confédératif pour faire des siennes.

"S'il vous plaît, M. Deschamps, ne parlons pas de ce butor-là, héin, vous me feriez sortir de ma peau. Sachez-vous que les deux dernières années que j'ai passées dans la Saskatchewan, je me suis fait \$4,000 avec ma demi-section de terre, toutes dépenses payées? Plutôt que de m'acheter un auto et un tas de machineries dispendieuses, j'ai cru sage de réduire mon hypothèque. Comme beaucoup de fermiers de la-bas, il m'a fallu travailler fort durant les semailles et les récoltes, c'est-à-dire un peu plus de six mois. L'hiver, quand le blé est rendu à l'élevateur, on ne se foule pas la rale. Deux chevaux, deux vaches dans l'étable, le reste au large à gruger aux moutons de paille ou de foin de marais. Dans l'Ouest, on veut s'enrichir vite, sans ramasser les miettes et ça s'explique. On travaille par haines. Dans Québec, j'ai remarqué que les cultivateurs sont plus parcimonieux, s'occupent davantage de leurs animaux, on ne craint pas l'asservissement de la besogne quotidienne du Jour de l'An à la Saint-Sylvestre.

"La culture mixte améliorerait-elle la situation, d'après votre expérience?"

"Je le crois. C'est ce que chacun recommande, à commencer par M. Bennett. C'est ce que conseillaient depuis plusieurs années quelques-uns des notables là-bas. Mais je me demande, si la culture mixte se généralise dans l'Ouest, si ce ne sera pas pour nous de l'Est, une dégringolade plus prononcée des produits de nos fermes.

"Ce sera alors à notre tour de faire une petite révolution, si le beurre se vend \$0.20 la livre ou les œufs \$0.15 la douzaine, ou encore le boeuf 10 livres pour \$0.50, on menacera de se séparer.

"Pas de danger que la chose arrive dans Québec, la mentalité des habitants n'est pas la même... malheureusement, et je m'explique. Là-bas, il y a des coyotes, des loups de prairies, les chiens moutons, entre nous soit dit.

"C'est ça, mon cher, là-bas wou-wou-wou-wou, le bœuf-bœuf-bœuf. Les fermiers de l'Ouest ont de l'appétit, du caractère, et cherchent avant tout leur intérêt propre, immédiat, et ce n'est pas moi qui les en blâmerais. Ils se donnent des chefs qui les aident, des députés qui font entendre leurs réclamations. Pas de questions de rouges ou de bleus, là-bas. Si les uns et les autres ne leur donnent pas justice, ils se créent un parti et emportent le morceau. Dans Québec, il semble y avoir d'abord la suprématie religieuse du parti et nos gens sont satisfaits de paître paisiblement, de bêler pieusement le jour de la Saint-Jean-Baptiste et de se laisser tondre bêtement les autres jours de l'année par les politiciens à courte vue et autres exploitateurs du même calibre.

"S'agit-il de coopération, ceux de l'Ouest nous ont dépassés, également. Non! Ils pas créés il y a moins d'un an la plus belle coopérative du monde, le Wheel Pool?"

"Vous en faisiez partie?"

"Certainement et dès le début, et je n'hésite pas à dire que si le Pool n'a pas sauvé les fermiers de l'Ouest, c'est que la chose était humainement impossible. Dans Québec, nous ne faisons que commencer à faire de la coopération, de la vraie coopération, nous le savons très bien, et chacun en convient aujourd'hui.

"Si notre député vous entendait parler ainsi, Henri, il vous prêterait des intentions... électorales et ne manquerait pas de vous renvoyer avec vos coyotes... Heureusement que tout cela reste entre nous.

La réponse d'Henri fut un rire sonore qui ébranla la cuisine et fit frémir jusqu'aux verres au fond du buffet. Et nous trinquâmes à la prospérité des agriculteurs de tout notre pays, ceux de l'Ouest comme des nôtres.

Charles DESCHAMPS

Un grand vide

L'honorable Monsieur J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, mourait le 20 novembre dernier, après cinq mois, non pas de retraite ou de repos... mais seulement de vie un peu moins agitée.

Il mourait du mal qui prend les meilleurs des nôtres, de cette angine de poitrine qui semble être le lot des puissants et des forts. "Perron est mort!" — et l'homme de la rue, comme celui des champs, comprenait, en disant ces trois mots, qu'il avait perdu le meilleur de ses guides.

Quelques semaines ont passé, — et l'on sent mieux encore l'immense vide créé par sa disparition, — que rien ne comblera. — Il était seul de sa taille, — à tous les points de vue, — et nul ne le remplacera.

La ville de Montréal, la Province, le Pays tout entier pâtiront lourdement de sa disparition, — et même son parti, dans la Province, en perdrait.

Mort, il est plus grand encore qu'il ne l'était vivant. Il n'y avait plus d'adversaires, encore moins d'ennemis, devant sa tombe.

Il n'est plus, — et son souvenir, grand par la mort dans l'âme populaire, — gêne toujours des jaloux qu'il avait su juger. Sa supériorité sur tous était si grande, — que sa mémoire seule, à quelques-uns, porte encore ombrage.

Grand avocat, l'honorable Monsieur Perron disait que les lois n'étaient que l'expression même du "bon sens" et qu'il basait sur lui toutes ses plaidoiries. Elles demeurèrent fameuses, non pas tant par la forme que par le fond, — et enurent, presque toujours, gain de cause.

Prestigieux "homme d'affaires", l'honorable Monsieur Perron était l'animateur d'un nombre étonnant de compagnies et d'entreprises. Un de ses intimes disait hier "Combien donc il avait de fer, au fait!" — et lui avait dit le pouvoir, comme il pouvait tout ce qu'il voulait, — ne voulant jamais rien d'impossible, — mais d'un "impossible" à sa taille. — Ni un, ni dix, ni vingt hommes ne le remplaceraient dans ses affaires, — qui doivent songer d'abord à retrouver un peu de la lumière qui s'est éteinte avec lui.

L'honorable Monsieur Perron grandissait tout ce qu'il touchait. Sa présence seule était une force, — et une méthode. S'il soignait les détails, — il voyait avant tout l'ensemble. Il savait bâtir, — et point à la légère. Il connaissait la valeur de l'argent, — mais ne voyait en lui qu'un moyen, — et non pas une fin. — Il exaltait sans cesse l'effort, — et sa vie, toute sa vie n'avait été qu'un acte passionné de travail et de volonté.

Il était humain, au sens le plus complet et le plus beau du mot. L'honorable J.-L. Perron, jamais, ne fut un "politicien". Il avait, certes, et de toutes ses forces la lutte politique, — mais en administrateur et en homme d'Etat. Il y apportait avec quelle ardeur, quelle violence même, parfois, tout son esprit de décision, — sa haine aussi des faux fuyants, des paroles inutiles et du temps perdu.

Dans les conseils du gouvernement, il faut le dire tout net, il dominait. Son point de vue s'imposait toujours sans qu'il l'imposât — ce qu'il eût fait s'il l'avait voulu.

Depuis qu'il appartenait au Cabinet Provincial, il n'est point un acte législatif qu'il n'ait étudié ou préparé, reçu ou corrigé — qu'il n'ait marqué de son empreinte.

Chargé d'un Département, il en contrôlait, en vérité, plusieurs, et la somme totale de travail qu'il donnait ainsi sans compter, était formidable.

Tout le contraire d'un mondain, ennemi des honneurs, — fuyant les foules, — l'honorable Monsieur Perron était sobre de mots et ne parlait jamais pour rien dire. Sa pensée s'exprimait clairement en phrases courtes, — qu'il savait marquer toujours d'un cachet très personnel, et dont la simplicité même ne laissait nulle place à de multiples interprétations.

Monsieur Perron était bon, — d'une bonté exquise et délicate que ne connaissent réellement que ceux qui l'entouraient. Il avait, pour ainsi dire, la pudeur de ses sentiments. C'était un grand sensible, — qui ne le disait pas.

Il est mort — et sur le rude chemin de la vie, nous qui l'aimions, nous souffrons de ne plus l'avoir pour guide. Notre lâche est plus dure, — et ne pouvant plus reposer notre pensée sur lui et sur son éner-

La loi des accidents du travail

Le projet d'assurance d'Etat du gouvernement provincial

Les compagnies d'assurances intéressées protestent vivement contre des arguments en faveur de leur thèse.

Une réunion des compagnies d'assurances intéressées dans l'application de la Loi des accidents du travail 1928 eut lieu récemment à Montréal.

Il y fut longuement discuté des projets d'assurances d'Etat du gouvernement provincial, projets que confirma depuis lors le premier ministre, au cours d'une déclaration publique faite à Québec.

Les explications des représentants des compagnies d'assurances, et de quelques gros industriels, s'assurant eux-mêmes, peuvent se résumer ainsi.

Sans vouloir nier qu'il serait peut-être possible d'améliorer heureusement la Loi des accidents du travail 1928, actuellement en vigueur, il parait à première vue, et plus tard encore après une étude approfondie de la question, qu'il serait tout à fait illogique et contraire à l'intérêt, tant du patronat que de l'élément ouvrier, d'adopter, sans modification aucune, et sans requête préalable, l'assurance d'Etat telle que pratiquée en ce moment dans la province voisine d'Ontario.

Elle paraît de multiples raisons. L'assurance d'Etat, d'abord, par tout où elle a été appliquée, n'a produit, en dernière analyse, que des mécontentements et des déceptions. Elle est coûteuse, ne répond pas aux besoins ouvriers et semble, presque paradoxalement, non pas tendre à diminuer le nombre des accidents mais, au contraire, à le faire augmenter.

L'expérience des autres pays est là pour prouver la vérité de ces assertions, une commission royale d'enquête a été nommée dans la province du Nouveau-Brunswick pour étudier l'assurance d'Etat qui y est pratiquée, tant de plaintes ayant été déposées contre elle, — une augmentation des taux de l'assurance d'Etat dans l'Etat de New York a été décrétée à dater du 1er janvier, et il a enfin été suggéré, en Ontario même, que la aussi une commission royale soit désignée pour enquêter sur l'application de la Loi des accidents du travail, et sur l'assurance d'Etat ontarienne.

Est-ce, en vérité, au moment où les usagers eux-mêmes des Assurances d'Etat dans les autres provinces ou dans les autres pays exigent que des enquêtes soient menées sur leur application, qu'il sied à notre province de Québec d'appliquer, sans aucune étude préalable, le principe exactement semblable d'une même Assurance d'Etat?

On parle toujours des avantages spéciaux de l'assurance d'Etat en Ontario. Il est surprenant cependant de constater, quand on va au fond des choses, que dans Québec comme dans Ontario, la loi est appliquée, en dernier ressort, par une même commission des Accidents du Travail, véritable cour indépendante et dépendant du gouvernement, prononçant dans les deux provinces des jugements sans appel. Avec une Assurance d'Etat, qu'y aurait-il de plus, qu'y aurait-il de mieux?

Cette suppression de l'intervention judiciaire dans l'application de la Loi des Accidents du Travail a été consentie à la demande même des groupements ouvriers et la formation de la Commission indépendante des accidents du travail a rencontré, dès le début, leur pleine approbation.

Les ouvriers se sont même plu à reconnaître qu'elle avait eu pour premier effet de supprimer les délais, autrefois si longs, et les frais aussi qui pouvaient être considérables, de réclamations devant une cour de justice.

A l'appui de leurs dires, les organisations ouvrières prétendent aussi que l'Assurance d'Etat, telle que celle pratiquée en Ontario, serait infiniment plus avantageuse pour l'employeur que la loi existant actuellement dans notre province.

Il est facile de répondre à ce point de vue en faisant simplement ressortir que les opérations de la commission des accidents du travail en Ontario montrent, pour le dernier exercice, un déficit de \$639,458.38. Ce déficit démontre surabondamment que les taux de primes établis par la Commission d'Ontario ont été calculés beaucoup trop bas pour satisfaire aux indemnités et aux dépenses. D'où nécessité évidente de relever les taux, après cependant que la province aura supporté une perte dépassant de beaucoup le demi-million de dollars.

(Suite à la page deux)

gigue droiture, ni remettre nos forces à ses leçons, — nous sentons davantage les mesquines vilénies et les pauvres lâchetés, les abandons ou les reniements, — et ces petites trahisons sans danger qui se précèdent d'une tombe fermée.

Il est des phrases, qui, même éteintes, ne font que par leur taille, leurs dimensions, forcent encore les regards, — il en est de même de l'honorable Monsieur J.-L. Perron. Que son exemple nous guide, et que son souvenir, en nous, ne s'éteigne jamais.

CLAUDE-A. BOURGEOIS.

TRIBUNE LIBRE

L'importance des produits purs

Marieville, 2 janvier 1931.

M. le Rédacteur,
Bulletin des Agriculteurs,
Montréal.

Cher monsieur, Comme les industries du sucre d'étable et du miel tendent à se développer, surtout après cette expérience que vient de faire la Coopérative Fédérée en vendant du miel sur les marchés de l'Angleterre, je me demande si le temps ne serait pas opportun de demander à nos gouvernements d'exercer une plus grande surveillance en ce qui concerne la pureté et surtout la pureté de ces produits, car aujourd'hui le consommateur est à se demander, où et de qui, il achètera de ces sucreries qui ne sont pas contrafactes.

Je crois qu'il serait dans l'intérêt de la population et du producteur honnête, que la loi soit beaucoup plus sévère. Je suggérerais même que l'on ajoute la prison et la publication dans les journaux du nom et de l'adresse de celui qui aurait été trouvé coupable d'avoir manufacturé avec intention de le vendre, un produit qui ne serait pas conforme à l'étiquette sur le contenant.

Si vous croyez que cette lettre soit à point, je n'ai pas d'objection à ce que vous la publiez dans votre journal.

Veillez accepter, M. le Rédacteur, l'expression de ma plus haute considération.

J.-R. CARREAU,

Cultivateur,
Marieville, P.Q.

Note de la Rédaction. — Notre correspondant a raison de conseiller des moyens rigoureux pour enrayer le mal qu'il dénonce. Nous connaissons un bon nombre de consommateurs, qui s'abstiennent d'acheter du sucre d'étable et du miel, parce qu'ils prétendent, malheureusement sans raison, qu'ils ne sont jamais certains d'obtenir des produits qui ne soient pas falsifiés. C'est dans l'intérêt du producteur de donner le plus de garanties possible aux consommateurs quant à la pureté de nos produits, surtout quand il s'agit de produits dont ils peuvent se passer comme le sucre d'étable et le miel qui pourraient cependant être consommés en quantités beaucoup plus considérables.

Sans mauvaise intention

Sainte-Hélène,
9 janvier 1931

M. le rédacteur,

M. Joseph Comeau nous faisait part, dans un récent numéro du Bulletin des agriculteurs, qu'on a demandé au gouvernement d'envoyer quelques jeunes gens en Europe, pour y apprendre à fabriquer les fromages particuliers que nous importons pour satisfaire les gourmets canadiens.

J'ai entendu dire dans mon voisinage qu'une mission irait en Belgique pour étudier l'organisation de ses paysans: "Le Boerenbond", afin d'en faire profiter nos associations agricoles.

Et je me demande si parmi ceux qui iront étudier la fabrication des fromages célèbres, il y aura des fromagers de métier, s'il se trouvera un cultivateur authentique dans le groupe chargé d'enquêter sur le Boerenbond.

Quel souci inconvenant! Pour obtenir des bons renseignements là-bas, il faut y déléguer des gens d'études, accoutumés à approfondir tous les secrets capables de bâtir une théorie avec les faits observés, et de l'accommoder, en changeant ce qui doit être changé, aux conditions du pays où on veut l'exporter.

Et pourtant dans le rôle d'enquêteur et d'observateur, il me semble qu'un fromager encore dans le métier ne serait pas inutile pour saisir les secrets de la fabrication de ces fromages. Le plus instinctif professionnel lui ferait noter des détails inaperçus par l'homme d'études, il verrait les mêmes choses autrement que celui-ci.

Légal de ses confrères d'Europe, j'imagine, par la culture, les connaissances, le fromager d'ici sera pour le fabricant de la-bas un enquêteur bien vu, par conséquent heureux dans ses recherches. Et j'ai la faiblesse de croire que les renseignements obtenus dans la fabrication des fromages d'Europe ne seraient pas complets si un fromager de chez nous n'y avait participé à leur cueillette.

Pour les mêmes bonnes raisons, on devrait trouver un cultivateur cent pour cent dans tout groupe envoyé à l'étranger pour étudier une

question agricole. Ce cultivateur n'aurait pas les vastes connaissances ni les opinions arrêtées sur tous les sujets, des hommes d'études, ses compagnons; mais il verrait le fait agricole dranger avec les yeux du cultivateur de chez nous. Voilà un point de vue important que lui seul peut fournir. Il serait d'ailleurs bon conseil que quiconque pour inventer une façon d'imiter ce qui se fait de bien à l'étranger, ne bouleversant pas trop nos habitudes, nous penchons, s'accommodant assez avec nos qualités, nos défauts. Il serait irremplaçable pour mettre un peu du gros bon sens de la classe dans la formule trouvée. Il suggérerait la prudence dans le mouvement à lancer au retour, car il sait que notre classe a servi à bien des expériences, a payé les frais de bien des erreurs.

Chez nos amis, on commence à s'occuper de l'opinion qu'ont les cultivateurs sur les questions qui les touchent. L'autre jour l'Action catholique suggérerait que l'U. C. C. ait un représentant dans le comité qui ferait enquête sur le problème de l'électrification des campagnes.

Demandons donc à être représentés partout où nos intérêts sont en jeu et préparons des compétences pour remplir utilement cette tâche.

Alexis BEAUREGARD

Les souhaits d'un ami

St-Marc des Carrières,
1 janvier 1931.

Le Bulletin des Agriculteurs, M. le rédacteur,

Il est beau le Jour de l'An! En ce jour, on voit nos belles familles canadiennes-françaises se réunir sous le toit paternel. C'est le lieu où tous les membres de la famille doivent se rencontrer. C'est là où résident les vieux parents, ou s'ils sont partis pour un monde meilleur, la maison maternelle est l'endroit par excellence pour se rappeler leur souvenir. C'est là que se disent les peines, les ennuis d'un chacun, c'est le lieu des confidences. Tous sont à l'aise pour dire leurs pensées; car on n'y rend pas d'intrus ce jour-là; et comme tous peuvent donner leur opinion, ou leurs conseils, et même aider ceux qui sont dans le malheur, ce jour est un jour désiré et aimé de la jeunesse et de la vieillesse.

N'est-ce pas là, M. le rédacteur, l'image la plus parfaite de ce qui se voit au Bulletin des Agriculteurs? Ici, nous sommes en famille, nous avons le droit de le plaisir de dire ce qui nous intéresse, nous pouvons faire connaître nos souffrances et leurs causes; nous n'avons pas de censeurs ni de censure, car nous avons tous les mêmes intérêts et les mêmes besoins; nous avons tous le même idéal; nous voulons que le cultivateur puisse rester sur sa terre et y élever sa nombreuse famille, sans être dans l'obligation de l'encourager à se chercher une position quelconque, soit dans la ville voisine, soit aux Etats-Unis.

La chère maison a été bien éprouvée. Nous avons perdu notre fondateur, décédé dans la force de l'âge et au moment où l'expérience acquise, lui donnait une autorité que doit avoir le père dans la maison. Dieu l'a rappelé à lui; nous l'avons bien regretté, et nous n'attendons que le moment propice pour le laisser voir d'une façon la plus durable possible.

La chère maison a été ébranlée à plusieurs reprises, par nos amis d'occasion, qui auraient bien désiré la voir disparaître parce qu'elle donnait l'hospitalité à des enfants trop fiers pour endurer les avanies et les reproches immérités. Plus que cela, il y en a toujours eu qui ont l'audace de dire la vérité aux grands et aux puissants. Toutefois, le Bulletin a résisté aux plus fortes brises et il continuera à vivre pour le plus grand bien de la classe agricole.

En terminant, je vous souhaite à vous, Monsieur le rédacteur, le bon succès de M. Ponton, à vos collaborateurs et à tous les amis et abonnés du Bulletin des Agriculteurs, santé, prospérité et bonheur.

De votre tout dévoué,
Joseph DUFRESNE,
cultivateur.

"Dites cela aux habitants!"

Brookdale, 3 janvier 1931.

M. le rédacteur, Pour la première fois, je viens vous demander un petit espace dans votre Tribune Libre, pour exposer quelques idées sur l'aide que le fromager pourrait rendre aux cultivateurs de son arrondissement pour la production du bon lait, et l'amélioration de son troupeau laitier.

(Suite à la deuxième page)

Nous commençons aujourd'hui la publication de notre feuilleton

"BERTHA ET ROSETTE"

par Laurent Barré

TRIBUNE LIBRE

(Suite de la première page)

Le meilleur moyen d'aider nos patrons, c'est de leur donner d'honnêtes preuves au lieu de leur faire la réprimande trop sévère, sans leur donner de preuves bien expliquées. Le ne voudrais pas dire par le mot "expliquées", que nos cultivateurs ont la tête plus dure que les autres, mais je sais par expérience, qu'ils n'ont pas le temps de se renseigner comme les autres corps de profession.

Je me souviens d'une réponse qui avait été faite à l'un des professeurs de l'école de laiterie qui nous donnait des instructions sur la qualité du lait qu'on devait recevoir aux fabrications, et les soins à prendre pour faire un produit de première qualité. L'un d'entre nous se leva et dit au professeur: "Allez dire cela aux habitants, vous allez voir ce qu'ils vont vous répondre". Je vois encore le bon vieux professeur, aux cheveux blancs, lui répondre: "Adresse-toi poliment et avec droit, et les habitants ne seront pas les derniers pour comprendre l'amélioration dont ont besoin leurs produits". Pour moi, j'ai eu la preuve, l'été dernier, que ce conseil était sage. Un de mes patrons vient de me dire que son lait testait trop bas. Je fis vérifier son "test" par l'inspecteur qui obtint le même résultat que moi. Mais mon patron revint encore et me dit qu'il avait fait 5 livres de beurre par 100 livres de lait; son lait testait 3.8 de gras dans le moment, et il ne pouvait pas comprendre et il concluait que son lait devait contenir plus de gras que cela pour faire 5 livres de beurre au 100 livres de lait. Je lui expliquai qu'il pouvait avoir 25 pour cent d'eau et de sel dans son beurre et que cela lui donnait près de 5 livres de beurre avec du lait de 3.8 de gras. J'eus même un peu de peine à lui faire croire que le beurre approuvé sur le marché, contenait 16 pour cent d'eau. Je lui offris de prendre un morceau de mon beurre et d'aller à la beurrierie voisine pour établir le pourcentage d'eau qui s'y trouvait, mais il refusa. Pourtant, j'étais bien décidé de tirer les choses au clair; j'offris à mon homme de faire le "test" de chacune des 18 vaches de son troupeau; je lui dis qu'il devait avoir vu des laitières qui devaient avoir des vaches parmi ses vaches, cela le fit rire. Le lendemain, mon homme avait réfléchi, il accepta mon offre. Je lui donnai tout ce qu'il fallait, ainsi que les instructions pour prélever des échantillons de lait et j'ai fait avec lui le "test" de ces échantillons en lui donnant toutes les explications possibles. Ses vaches ont testé de 3 p. c. à 4.5 p. c., chose qui a beaucoup surpris; il a fait le calcul lui-même du "test" de ses vaches et il arriva avec la moyenne de 3.8 pour cent, tel que nous trouvions à la fabrique. Je n'ai pas besoin de vous dire que mon homme me quitta cette fois bien satisfait, avec l'intention de faire du contrôle laitier l'année prochaine, ainsi que deux de ses frères et d'éliminer de leurs troupeaux toutes les vaches médiocres.

C'est à nous, fabricants, de nous efforcer d'aider, comme nous le pouvons, le cultivateur à améliorer notre industrie laitière.

Arsène IPPERSTIEL, fromager.

timement notre dévoué amonieur général. Vous dire la vigilance et le vouloir de cet homme qui veut le bien de la classe agricole tant spirituelle que temporelle serait une première impression quasi impossible à bien expliquer.

Ayons d'abord une intention spéciale dans nos prières pour le défunt M. Ponton, un dévoué pionnier fondateur de l'Union, et je n'ajouterais rien pour ceux qui vivent, crainte de passer pour flatteur. Ayons confiance en nos chefs actuels, qui sont des hommes d'un esprit très éclairé, prompt à comprendre les maux dont souffre l'agriculture. Je pourrais vous dire l'intérêt que portent tous les évêques de la province. Voyons Mgr Hallé venu de la province d'Ontario, d'un diocèse de colons anglais, et qui nous disait les qualités et défauts des deux races, nous montrant l'esprit d'union des Anglais qui, disait-il, "dans les questions qui regardent leur métier, tombent toujours sur les deux pieds". Efforçons-nous de les imiter sous ce rapport. Nous avons vu des missionnaires, colonisateurs, qui se dévouaient pour les âmes et à soutenir le courage des colons. Et que dire de nos amonieurs dont un grand nombre ont suivi les séances du congrès, il était édifiant de les voir, eux qui sont presque tous des vicaires, qui seront les curés de demain et pour qui la tâche devient de plus en plus difficile à cause de la vie moderne de nos jours qui s'attaque davantage à nos mœurs.

Nous avons constaté aussi avec plaisir l'amour de certains cultivateurs pour leur Union. Dans les cinq minutes qu'avaient les délégués pour discuter les questions qui se présentaient, l'un d'eux disait qu'il donnerait sa vie pour son Union et que s'il était permis de lui ouvrir le cœur après sa mort, on trouverait ces mots gravés: "Avant tout, l'Union Catholique des Cultivateurs!"

Au moins, si nous n'avons pas l'Union gravée au cœur, ayons-la à l'esprit; travaillons au bien de l'Union; et en travaillant de cette façon, nous contribuerons à remplir la bourse de la classe agricole de cette province et aussi à sauvegarder la moralité qui guide nos espérances.

Et comme nous sommes au nouveau An, ce sont les vœux que je souhaite à tous et à chacun.

Que notre devise soit:

Soyons confiants et prudents.

Roméo ALIX

Une chanson qui n'a pas été comprise!

M. D.-C. Noisieux.
Le Bulletin des Agriculteurs.
Montréal.
Cher Monsieur,

Sous le titre "L'habitant d'autrefois", La Terre de chez nous a publié une chanson avec musique, où l'auteur fait savoir à ceux qui pourraient l'ignorer que "l'habitant d'autrefois" paie sa dime en maugréant; à son curé, point ne pardonne; pour se venger, remet son banc, et ainsi de suite...

Un groupe de cultivateurs du diocèse de Rimouski, qui ont eu le courage de lire cette pièce, ont protesté là contre, dans une lettre adressée au journal.

Il s'agit d'une chanson qui qualifie de bête n'ait pas été échoir ailleurs que dans l'organe officiel de l'U.C.C. Ils comprennent que cette botte pousse à l'habitant, peut-être peut-être trouver place dans le supplément artistique de l'organe officiel de l'U.C.C.

L'on aurait cru que le journal allait offrir ses excuses aux lecteurs pour avoir laissé passer sans contrôle cette chanson que les cultivateurs de Rimouski considèrent être une insulte à la classe agricole; au contraire, dans une note qu'elle publie à ce sujet, la rédaction regrette vivement que le sens de cette pièce n'ait pas été mieux saisi, ce qui a empêché les cultivateurs de Rimouski de savourer tout

le charme de l'humour qu'elle contenait.

Il est évident que les cultivateurs n'ont pas le sens artistique qui leur permettrait d'apprécier à leur valeur les vers que leur sert depuis quelque temps le journal de la rue de Montigny, et qui pourrait leur en faire un reproche?

L'U.C.C. jusqu'à présent n'a-t-elle pas travaillé par son journal qu'il a fait l'éducation agricole de ses membres? Son entrée dans le domaine de la poésie est de date toute récente.

Pour mettre les cultivateurs en mesure d'apprécier les œuvres de Maître qu'il leur fait servir par La Terre de chez nous, l'Exécutif de l'U.C.C. devrait faire une grande campagne pour l'éducation du goût poétique chez les habitants, d'ailleurs, pour financer cette campagne faire appel à la maison Eaton, à l'Imperial Oil et aux brasseurs de la bière que buvait l'habitant d'autrefois.

Votre tout dévoué,

Joseph COMEAU

La rentrée des étudiants

St-Denis, 2 janvier 1931
La flamme du repos intellectuel, du plaisir et de la satisfaction s'éteint bientôt; et voilà que la jeunesse étudiante est attristée; il lui faudra quitter le foyer paternel et la vie familiale pour reprendre le règlement collégial.

Durant les vacances qui viennent de s'écouler, vous avez été traités comme le "bijou", le "Monsieur", le "préféré" en quelque sorte de la famille. A la table, "monsieur" l'étudiant avait la place d'honneur; pour le coucher: la chambre la plus spacieuse et le lit le plus confortable; pour la promenade: "monsieur" l'étudiant jouissait encore du confort puis il était "l'hôte" chez qui il allait et souvent ce "monsieur" avait passé durant quatre longs mois.

Et aujourd'hui vous vous trouvez en face d'une séparation pénible; quitter toutes ces joies, tous ces hommages et peut-être aussi ses parents pour reprendre le règlement des maisons d'éducation et parfois être sujet à la correction.

Rappelez-vous que vous venez de passer le temps le plus joyeux de l'année, le "temps des fêtes". Pendant cette époque, d'appétissants repas servis, il y a beaucoup de promenades, de soirées, de cadeaux; enfin tout se prête à la joie. Cependant, il ne faut pas en rester là, sachons que ce n'est pas continu, et que l'instruction est nécessaire pour acquérir une position lucrative, et ensuite se procurer des joies.

Chez vous qui hier étiez joyeux et fermes, on remarque aujourd'hui qu'il y a quelque chose de change; vous êtes tristes à la pensée qu'il vous faudra vous engager à traverser six nouveaux mois sous le toit de "l'Alma Mater", là, point d'égards nourrissant l'orgueil, mais une formation religieuse et sociale.

Je sais qu'au collège ou à quel que maison d'éducation que ce soit, le terrible antagonisme qu'est l'ennemi luttera contre vos bonnes dispositions et votre courage, mais rappelez-vous que le "travail" est le meilleur antidote contre ce tourment.

Il y a quinze jours, vous partiez vers le foyer et vous ne voyiez qu'un rayon de repos et de plaisir, sans vous douter du retour; cependant il est arrivé infailliblement, et vous êtes attristés. Pourtant vous devriez au contraire vous réjouir, car combien n'ont pas l'avantage de recevoir votre instruction qui vous ouvre la porte du succès; et qui n'ont pas le bonheur de recevoir une formation aussi complète que la vôtre basée sur des principes religieux et sociaux.

Vous qui avez l'avantage, le bonheur, le privilège de recevoir une bonne et religieuse éducation; profitez-en bien afin de croître en sagesse, de meubler votre esprit, d'acquiescer des talents, pour plus tard répandre autour de vous la bonne odeur de vos vertus et par le fait même réjouir le cœur de vos parents.

Joachim HEBERT

CONSULTATIONS LEGALES

SERVICE SPECIAL DU BULLETIN DES AGRICULTEURS

AVIS AUX CORRESPONDANTS:

Les personnes qui veulent profiter de notre service de "consultations légales" doivent observer les règles suivantes:

1) Ce service est établi pour l'avantage exclusif de nos abonnés: toute demande de renseignement doit donc être signée, afin que nous puissions vérifier si le correspondant est un abonné.

2) Les questions doivent être adressées directement au journal.

3) Ces questions ne doivent soulever que des points de droit qui se présentent d'ordinaire au cours de la vie rurale. Celui qui voudra obtenir une opinion sur un cas spécial nécessitant des recherches ou une longue étude, devra se conformer aux conditions qui pourront être posées par nos avocats consultants.

4) Tout correspondant qui désirera une réponse immédiate et personnelle devra payer l'honoraire qui pourra être exigé par nos avocats.

I—Droit municipal — Acte d'accord, etc.

Réponse à A.B. Albanel.

1) Les intéressés au sens de l'Art. 502 C.M. comprennent tous les propriétaires de terrains égoûtés par un cours d'eau et non pas seulement les propriétaires de terrains longés ou traversés par ce cours d'eau.

2) Il faut indiquer la contenance du terrain égoûté et le numéro officiel du lot.

3) Il faut faire approuver l'acte d'accord par le Conseil de chaque corporation locale où se trouvent les intéressés.

4) Nous ne saisissons pas bien le sens de cette question. Dans tous les cas, si des signatures apparaissent à l'acte d'accord ont été forgées et que le conseil, avec pleine connaissance de ces faits, a quand même approuvé l'acte d'accord, il y aurait lieu à poursuite en annulation de la résolution du conseil et de l'acte d'accord.

5) Si l'avis a été donné dans la forme et dans le délai requis par la loi, il est valide; mais cela n'empêchera pas que la décision prise par le conseil à cette session, puisse être annulée.

6) Non. — Les personnes qui acceptent des charges dans ces conditions agissent illégalement et s'exposent à des procédures en justice.

II—Droit civil — Accident d'automobile

Réponse à V.G.

Les explications que vous donnez ne sont pas assez claires pour nous permettre de répondre en parfaite connaissance de cause.

En règle générale, il n'est pas permis de glisser dans les chemins publics, et il y a là une première négligence de la part des parents

qui avaient permis à leur enfant de glisser dans ce chemin.

D'autre part, le chauffeur admet avoir vu l'enfant à 15 pieds; il avait donc amplement le temps d'arrêter son auto, mais il a cru qu'il avait le temps de passer; il a commis une erreur de jugement.

C'est un cas où, selon nous, il y a eu négligence contributive, et conséquemment le chauffeur pourrait être exposé à payer une partie des dommages.

III—Droit civil — Accident sur chemin public — Responsabilité

Réponse à F.B.

Si les circonstances de cet accident sont telles que vous les représentez, nous ne croyons pas que vous puissiez être condamné en justice à payer les dommages. La personne qui a subi l'accident nous paraît avoir été négligente.

IV—Droit civil — Entretien des enfants

J'ai pris soin d'un enfant pendant plusieurs années et je l'ai traité à tous égards, comme le mien. Aujourd'hui le père me l'enlève sans raison apparente, pour le seul motif qu'il désire que cet enfant soit élevé avec ses frères et sœurs.

Puis-je recouvrer les dépenses que j'ai faites pour cet enfant durant le temps que je l'ai eu chez moi? (Réponse à A. B.)

En principe, vous avez le droit de recouvrer du père de l'enfant les dépenses utiles que vous avez faites pour ce dernier, à moins qu'il ne soit établi que vous avez agi dans une pure intention de libéralité, avec l'idée de ne jamais rien réclamer: cette intention sera établie par les circonstances de faits qui pourront être prouvées.

M. Godbout créé docteur en sciences agricoles

M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture et député de l'Islet, a été créé, jeudi soir dernier, "docteur en sciences agricoles", honoris causa, avec tous les honneurs et privilèges attachés à ce titre, au cours du grand banquet que lui ont offert les agronomes de la "Société canadienne des agronomes".

Le ministre a reçu le parchemin lui conférant cet honneur des mains mêmes de Mgr Philéas Filion, recteur de l'Université Laval et supérieur du séminaire de Québec.

Les plus beaux éloges de M. L. A. Taschereau, de M. Camillien Houde, et de Mgr Filion sont venus s'ajouter à cet honneur qui venait d'être décerné au nouveau ministre.

Le Dr T.-W. MacCoun, président général de l'Association des agronomes, et M. Georges Maheux adressèrent aussi la parole. Plusieurs personnages distingués étaient présents à la table d'honneur, outre le président, l'hôte d'honneur, le premier ministre, Mgr le recteur de l'Université Laval, M. Camillien Houde, le Dr MacCoun, le Dr Langellier et M. Georges Maheux. On remarquait aussi, en effet, M. J.-E. Perreault, ministre de la voirie et des mines, J.-N. Francoeur, ministre des travaux publics et du travail, le Dr A.-T. Charron, sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa, Georges Bouchard, M.P., député de Kamouraska, l'abbé Walter Cannon, secrétaire de l'Université Laval, Lauréat Lapierre, Elysée Thériault, M.C.L., Aldéric Lalonde, président de l'U.C.C., l'abbé Honorius Bois, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne, l'abbé Ulric Couture, l'abbé Auguste Lessard, curé du Lac Noir, le Lt.-col. Oscar Gilbert, M.C.E. Lesage, etc. Plusieurs députés étaient présents de même que les chefs de service du ministère de l'Agriculture et nombre d'agronomes.

La loi des accidents du travail

(Suite de la 1ère page)

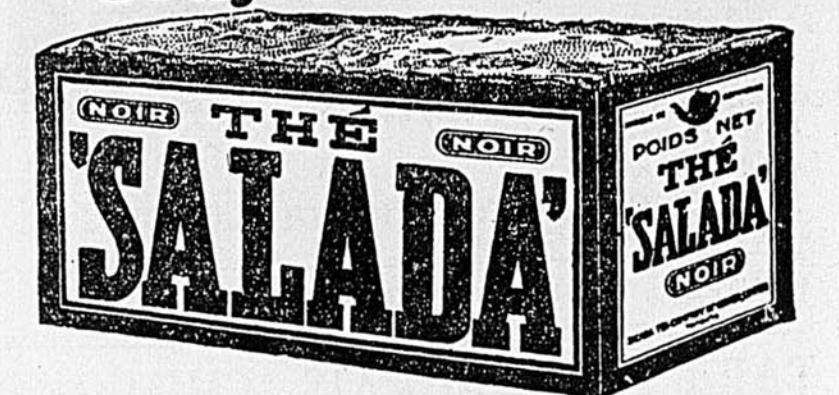
Du reste, différentes comparaisons, faites volontiers, par des gens soi-disant bien informés, entre les taux d'assurance en Ontario et en Québec, le sont de mauvaise foi et d'une façon fort injuste pour notre province.

La plupart des taux en Ontario, en effet, sont bien peu moins élevés que ceux appliqués dans Québec, mais ne sont pas, en réalité, suffisants pour répondre aux besoins des réclamations. Un seul exemple: l'industrie du bois, depuis plusieurs années, a produit, en Ontario, un déficit constant qui s'élevait en 1929, pour cette seule industrie, à \$187,341.50. Il est donc tout simplement malhonnête de citer ce taux-là, pour n'en prendre qu'un seul, puisque l'expérience passée montre son insuffisance et l'impérieux besoin de le relever.

Tous ces faits, à tous les moins; démontrent, on ne saurait trop le répéter, qu'une modification à la loi actuelle et à son application, ne devrait être votée par la Législature qu'après qu'une commission d'enquête aura longuement et minutieusement étudié la question, sous tous ses aspects, et pris connaissance des résultats obtenus au Canada et à l'étranger par les Assurances d'Etat actuellement existantes.

C.-A. B.

Toujours frais Toujours savoureux



Enveloppe hermétique, en aluminium — jamais vendu à la pesée
'Frais des Plantations'

Nous Faisons Une Chose — Et Nous La Faisons Bien

Amener une fabrique de produits tels que les préparations médicinales "International" à un haut degré d'efficacité; établir une politique commerciale solide afin que le client obtienne 100% de service et de satisfaction, et, par-dessus tout, maintenir la haute qualité des produits, tout cela n'est pas une entreprise que l'on puisse parfaire en un jour. Il faut des années d'étude et de dur labeur — il faut la science et l'expérience de spécialistes et, par-dessus tout, il faut une usine adéquatement financée, organisée et équipée avec des approvisionnements illimités de matières premières pour atteindre ces visées. Les préparations médicinales "International" pour le bétail jouissent de tous ces avantages. Elles sont soutenues par 42 ans d'expérience pratique — expérience de vétérinaires, chimistes et experts en bétail; des experts dans leur spécialité, qui ont consacré une vie d'étude à leur travail, seules qui soient fabriquées par nous. Elles ont pour les soutenir, une saine organisation favorablement connue dans tout le Canada pour son service et ses connaissances, ainsi que pour la haute qualité des produits qu'elle fabrique.

INTERNATIONAL STOCK FOOD CO.
LIMITED
TORONTO CANADA

Chemin de Fer National
du Canada

Concert de dimanche le 25 janvier, de 5.00 x 6.00 p.m.

CHAÎNE TRANSCONTINENTALE

Artistes: Mlle Jeanne Hesson, soprano; M. Irving Levine, baryton; Orchestre symphonique de Toronto sous la direction du Dr Luigi von Kunits.

Programme:
Ouverture: Bartered Bride (Smetana).

Chant: Ernani, Ernani, Involanti, de l'opéra Ernani (Verdi).

Duo: Cavalleria Rusticana (Mascagni).

Baryton: Prologue de Pagliaci (Leoncavallo).

Duo: de Aida (Verdi).

Orchestre: Andante et finale de la Symphonie Ecossaise (Mendelssohn).

JEAN TRUDEL EUGENE SIMARD
Trudel & Simard
AVOCATS

Immeuble La Sauvegarde

152 Est, rue Notre-Dame

Montréal.

Livré exempt de douane au Canada.

Votre Cheval a-t-il le
Souffle ou le Râle?

Les glandes épaisées ou enflées gênent la respiration ou causent la suffocation, et le cheval, alors, souffle bruyamment ou râle. Absorbine procure un soulagement rapide sans produire d'ampoules ni faire tomber le poil. \$2.50 chez votre pharmacien ou marchand général. Brochure gratuite. W.E. Young, Inc., Immeuble Lyman, Montréal.

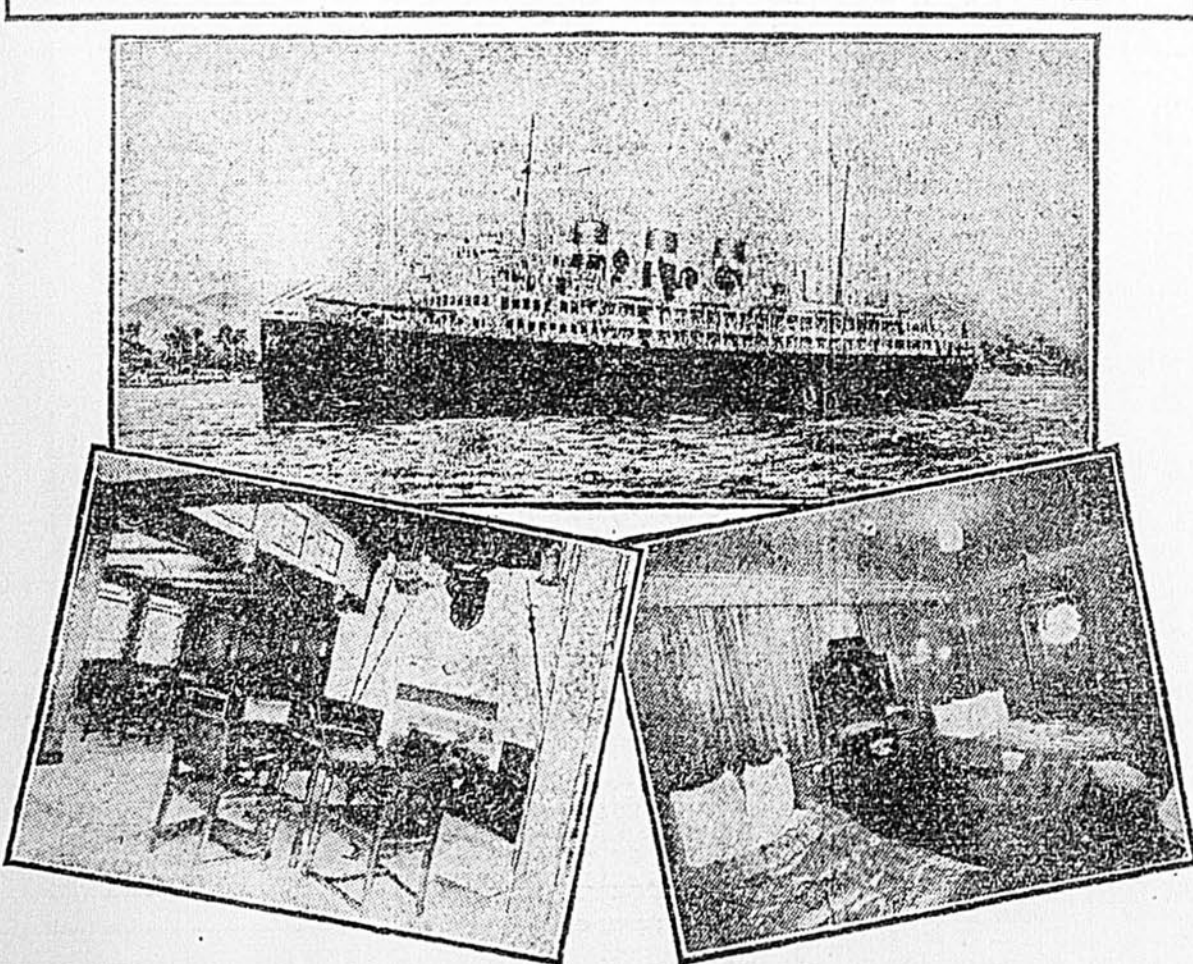
ABSORBINE
Reduit l'Enflure

INVENTIONS
Préparées en vue pour
Demandes de Brevets, des Brevets,
marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondés en 1911
364, rue Université, Montréal.

GRATIS

Cette montre ainsi que plusieurs beaux cadeaux pour Dames et Messieurs, tels que lingeries, aluminium, set de toilette, etc., seront donnés gratuitement aux personnes qui vendront 50 paquets de nos graines de jardin, à 27 cts. Demandez 50 paquets et notre catalogue, L'Union des Jardiniers, Engr. Lévis, P.Q.

VOYAGE DE BONNE ENTENTE



VOICI le "Prince Robert," de la Canadian National Steamships, le plus moderne des navires canadiens qui conduira de Halifax en Amérique du sud la délégation commerciale organisée par la Chambre de Commerce Canadienne et l'Association des manufacturiers canadiens, en février prochain. Le voyage durera 49 jours et comprendra des escales à Cuba, Trinidad, Pernambuco, Rio de Janeiro, Montevideo, Buenos Aires, etc. Dans cette dernière ville les voyageurs assisteront à l'ouverture officielle de l'Exposition Commerciale de l'Empire Britannique par le Prince de Galles.

Nos photographies représentent, en haut, le "Prince Robert," en bas, à gauche, le fumoir de ce navire décoré d'un beau panache d'original et à droite, une cabine de première classe.

Le départ de la croisière en Amérique du Sud a été fixé au 21 février prochain. Parmi les voyageurs se trouveront des représentants du gouvernement, des industriels, des hommes de profession et plusieurs autres qui feront le voyage en simples touristes pour bénéficier des avantages extraordinaires offerts par ce premier voyage direct du Canada en Amérique Latine.

FAITES en sorte que votre ferme vous rapporte les profits qu'elle devrait rapporter. Mettez fin au gaspillage, aux comptes de réparations et aux pertes causées par la vermine, en faisant des améliorations permanentes et à l'épreuve du feu, en employant le béton. Elles sont faciles à construire et coûtent peu.

"L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur", vous dit comment. Vous y trouverez des instructions et des plans complets sur la construction en béton, de poulaillers, planchers d'étables et fondations, approches de granges, caveaux, boîtes à fumier et autres améliorations qui vous économisent de l'argent.

Demandez votre copie gratuite aujourd'hui et commencez une nouvelle ère d'économie et de profits sur votre ferme. Mettez le coupon à la poste.

Canada Cement Company Limited
Edifice Canada Cement Company
Phillips Square Montréal
Bureau des ventes à
Montréal Toronto Winnipeg Calgary
L'on peut se procurer du Ciment Canada chez plus de 2,000 marchands dans presque toutes les villes et villages du Canada. Si vous ne trouvez pas un marchand à proximité de chez vous, écrivez à notre bureau des ventes le plus proche.

LE BETON
CANADA CIMENT
EST PERMANENT

Canada Cement Company Limited

2451 Edifice Canada Cement Co.

Phillips Square Montréal

Envoyez-moi votre livre gratuit.

Nom.....

Adresse.....

Activités Agricoles Fédérales

On ne peut pas se passer de fourrages

Le succès d'une industrie quelconque dépend de la demande. On aurait pu croire que l'élevage des animaux à fourrage aurait grandement souffert de la dépression financière qui sévit actuellement, mais il n'en a pas été ainsi pour certaines raisons, et les bonnes fourrages ont rapporté des prix avantageux, même aux dernières ventes d'hiver. Il semble donc que les fourrages sont plus ou moins une nécessité, spécialement dans les pays du nord. — Rapport annuel, Ministère fédéral de l'Agriculture.

On fixe la qualité

Le Service commercial d'inspection de la Division des fruits rend une aide très utile en protégeant les consommateurs canadiens ainsi que les producteurs qui produisent des produits de haute qualité. Pendant la dernière année fiscale, les inspecteurs du Service ont fait 3.300 visites à 414 conserveries canadiennes et délivré 2.400 certificats sur des produits dont il a été prélevé 694 échantillons. Ces produits se décomposaient ainsi:

	Caisses
Tomates	477,000
Produits de tomates	477,842
Pois	22,100
Blé d'Inde	11,410
Poires	64,700
Pommes évaporées	40,830

Le Service fédéral d'inspection détermine la qualité des produits, et la loi exige que cette qualité soit marquée sur une étiquette fixée à chaque boîte de conserves offerte en vente au Canada.

Catégories pour la rhubarbe

La Division fédérale des fruits a introduit trois catégories recommandées pour la rhubarbe "forcée" ou rhubarbe de serre, ce sont les suivantes: "Canada de luxe", d'au moins trois pouces de circonférence; "Canada No 1", d'au moins deux pouces; et "Canada No 2".

La Division a proposé également trois types de contenants pour la vente de la rhubarbe: (a) un panier ou une caisse contenant vingt-cinq livres net; (b) une caisse contenant dix livres net, emballée dans du papier ciré ou cellophane; et (c) une caisse en bois trapèze contenant douze livres net.

Une bonne année, mais...

On a dit qu'il ne s'était guère

produit de grandes invasions d'insectes nuisibles au cours de l'année 1936, et cependant le rapport annuel du Ministère fédéral de l'Agriculture évalue les dégâts causés par les grands insectes nuisibles à la récolte de blé, dans la Saskatchewan seule, à \$10,012,000, et c'est là seule une évaluation modérée.

Il y a profit à détruire les insectes

Un des districts de l'Alberta a réalisé une économie de \$26,000 en organisant une campagne de lutte contre les insectes qui nuisent à la récolte de betteraves à sucre; d'autre part, une seule ferme a économisé \$5,900 en prenant les précautions nécessaires pour détruire la mouche à scie de la tige du blé. Ces chiffres démontrent éloquentement l'utilité des travaux conduits par le Service de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture.

Produisons des produits de bonne qualité et régions la qualité

Dans un message qu'il vient d'adresser aux cultivateurs de l'Est, l'honorable Robert Weir, ministre fédéral de l'Agriculture, fait remarquer qu'un de pouvoir tenir tête à la concurrence mondiale sur les marchés, les cultivateurs canadiens doivent (1) continuer à appliquer de plus en plus la science à l'agriculture; (2) abaisser le prix de revient des produits agricoles; (3) adopter un système de vente bien organisé, (a) voir à ce qu'il s'expédie pas de produits de qualité inférieure sur les marchés étrangers, (b) produire un volume suffisant pour conserver le marché une fois qu'on y a pris pied, (c) régler la distribution sur ces marchés pour prévenir l'encombrement.

Qu'est-il arrivé?

"Qu'est-il arrivé aux volailles?" C'est là la grosse question que se posent les commerçants et tous ceux qui s'intéressent au marché des jours de fête. Voici l'explication offerte par le Service de renseignements du Ministère fédéral de l'Agriculture: "L'explication la plus probable est que les cultivateurs, découragés par les bas prix offerts, ont décidé de consommer eux-mêmes, chez eux, beaucoup de leurs volailles. C'est là un état de choses que l'on signale dans l'Ouest il y a quelques semaines et que l'on a constaté également dans bien des cas en Ontario".

Le lai rapporte

Le rapport annuel de la station expérimentale fédérale de Lethbridge, Alta, contient des chiffres sur la production du lait qui devaient offrir un intérêt spécial aux cultivateurs des Prairies. Les neuf vaches du troupeau de Lethbridge ont produit en moyenne 11,411.61 livres de lait, contenant 390.76 livres de matière grasse. Lorsque le gras de beurre est évalué à 41.34 cents la livre, ceci représente une valeur de \$164.02. Ajoutons à ce chiffre la somme de \$27.61, représentant la valeur du lait écoulé à 25 cents les cent livres, et nous obtenons le chiffre de \$191.63, qui représente la valeur totale de la production par vache. Le coût total de l'alimentation était de \$102.52, laissant un bénéfice de \$89.11 par tête.

L'utilité du vaccin B. C. C. — est mise en doute

Le service de la pathologie de l'Institut des recherches sur les maladies des animaux a publié, dans le rapport annuel du Ministère fédéral de l'Agriculture pour l'année fiscale 1936-37, une déclaration qui met sérieusement en doute l'efficacité de la vaccination prophylactique par le B.C.C. contre la tuberculose bovine. Cette déclaration a une portée internationale, car le système de B.C.C. a été introduit par l'Institut Pasteur de France. Les recherches expérimentales faites au Canada ont été entreprises sur une grande échelle depuis 1924, et quoiqu'il ne soit pas encore possible de présenter un rapport définitif, la note dit que les "preuves expérimentales obtenues jusqu'ici sont nettement défavorables. La majorité des animaux abattus à différentes phases de l'enquête présentaient des symptômes d'infection de tuberculose à un degré variable, et les animaux qui paraissent jouir d'une résistance temporaire au progrès de la maladie deviennent des porteurs et des propagateurs d'une infection virulente. Devant ces faits, la vaccination des bestiaux par le "B.C.C." ne peut se justifier au Canada; elle est même nettement contre-indiquée".

Un service qui se développe

Lorsqu'il a été émis en marche en 1919, il y a environ dix ans, le service d'inspection du Ministère fédéral de l'Agriculture a examiné au total 876,466 végétaux importés au Canada. L'année dernière, le chiffre des végétaux venant d'autres pays, importés au Canada et inspectés, atteignait l'immense total de 48,044,686, soit une augmentation de 5,000,000 sur 1928. La valeur de ces importations se chiffrait par \$1,583,103. Il a été délivré 15,806 permis et 9,316 inspections.

tions ont été faites. Grâce à ce service, on a découvert au total 908 plantes malades et insectes nuisibles. Les fleurs interceptées comprenaient les chenilles, les kermès, les pyrales, mouches à bulbes et mites. Dans soixante cas on a refusé l'entrée de des plantes attaquées et dans 504 cas les expéditions ont été renvoyées aux consigneurs parce qu'elles n'avaient pas été bien inspectées pour les insectes et les maladies dans le pays d'origine.

Indépendamment de ce service, on a inspecté des colis postaux, et il a été fait au total, de ce chef, 2,966 examens de 3,515 contenants. Il est arrivé au Canada de cette façon un total de 38,244 végétaux. Le service d'inspection couvrant également les végétaux amenés au Canada par les passagers sur les navires. Pendant l'année fiscale 1929-30 on a visité au total 3,967 navires sur lesquels on a trouvé 182 passagers porteurs de végétaux. Vingt-cinq lots de pommes de terre importées d'Europe ont été interceptées et confisquées.

Il s'est inspecté également des produits de pépinière exportés qui formaient un total de 542 expéditions allant sur vingt et un pays différents; ce chiffre représente une augmentation de 300 pour cent dans la quantité des produits de pépinière sortant du Canada. Ces produits comprenaient 245,361 bulbes, 403,661 plantes d'ornement, 130,335 arbres fruitiers, 15,683 conifères, 5,817 livres de graine d'arbre, 1,000 livres de petits oignons, 1,000 verges carrées de gazon et 97 racines potagères.

La ponte augmente

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis que les concours de ponte ont été entrepris par la Division des fermes expérimentales du Ministère fédéral de l'Agriculture, il y a eu une augmentation continue dans la quantité d'œufs pondus. En 1929, la ponte moyenne des 5,256 oiseaux contrôlés aux nids-trappes dans ces concours a été de 176.5 œufs par oiseau, soit une augmentation de quarante-quatre œufs par oiseau sur l'année 1919.

Le nouveau tarif est à l'avantage de notre pays

PLUSIEURS FABRICANTS ANGLAIS VIENNENT S'ETABLIR DANS NOTRE PAYS — DU TRAVAIL POUR LES OUVRIERS

A la suite du dernier tarif, plusieurs industries anglaises s'établissent dans notre pays. Une autre fabrique de tissus doit ouvrir une usine au Canada prochainement.

La maison Hield Bros., fameux tisserands du Yorkshire, sont en pourparlers pour ouvrir une usine de 100 métiers.

Cet établissement emploiera près de 500 ouvriers et il sera tout probablement localisé dans la province de Québec.

Deux autres fabriques de tissus sont venues s'établir au Canada depuis la hausse de notre tarif et elles sont maintenant en opération. D'autres fabricants ont manifesté leur intention d'aménager une usine dans notre pays et il est possible qu'ils s'établissent dans les cours des prochains six mois.

La plus grande usine qui vient de commencer ses opérations est celle de la compagnie G.H. Hirst, de Batley, Angleterre, qui ont acheté la fabrique de la Hawthorne Mills de Carleton Place, Ontario. Les machines les plus perfectionnées ont été installées et 400 ouvriers y travaillent régulièrement. L'autre fabrique est celle de Hiram Leach & Co., de Huntingdon. Cette usine travaille jour et nuit à fabriquer des tissus.

G. Peterson, le représentant au Canada de la maison Hield Bros., a expliqué que le nouveau tarif a induit les fabricants de tissus d'une certaine pesanteur à venir ouvrir une usine au Canada.

Le nouveau tarif en plus de charger 25% de droits, exige 22½ cts la livre de droits additionnels. Comme le Canada importait 50% de ses tissus d'Angleterre avant la mise en vigueur du nouveau tarif, il n'en importera plus que 15% à l'avenir. Les manufacturiers qui ont été presque ruinés par l'ancien tarif, sont maintenant en bonne voie de récupération.

L'exposition mondiale du grain

CONSEILS POUR LES EXPOSANTS

Les conseils donnés à ceux qui se proposent d'exposer du grain en 1932 sont fort bien exprimés en dix paragraphes concis par Cecil Tice, secrétaire du Comité provincial de la Conférence-Exposition Mondiale du Grain et méritent d'être communiqués à tous les producteurs. Sans doute, les conditions varient, mais les principes généraux qui sont à la base de la préparation sont les mêmes partout et méritent d'être notés. Voici un résumé des remarques de M. Tice:

1o Les produits exposés doivent arriver à Regina au plus tard le 1er mars 1932.

2o Les frais de transport doivent être payés d'avance.

3o Tous les produits doivent porter le nom de la variété. Le nom de la variété est souvent omis aux

expositions locales; c'est là une grosse faute;

4o Un exposant ne peut faire qu'une entrée dans une même catégorie, mais il peut entrer dans autant de catégories qu'il le désire.

5o Les produits exposés peuvent être pris dans la récolte de n'importe quelle année.

6o Les droits d'entrée sont les suivants: ils sont de \$5.00 pour les catégories dans lesquelles le total de l'argent offert en prix est de \$5,000 à \$15,000; et ils sont de \$2.00 pour les catégories dans lesquelles le total de l'argent offert en prix est de \$500 à \$2,000.

7o On devrait toujours se servir pour les semailles de semence d'épave ou enregistrée; cependant, comme il n'est pas toujours possible de se procurer cette semence pour certaines variétés, on devra alors prendre la semence la plus pure que l'on pourra trouver. Rien ne déprécie autant les produits exposés que les impuretés. Pour savoir où trouver de la semence pure, écrivez à votre ministère local de l'agriculture;

8o Servez-vous des expositions d'hiver. La plupart des produits présentés à ces expositions sont jugés au moyen du tableau de pointage et ce tableau est généralement envoyé à chaque exposant à la fin de l'exposition. Vous pouvez être sûrs qu'un lot exposé qui échoue dans un concours provincial n'aura aucune chance de recevoir un prix à la Conférence-Exposition mondiale du grain, qui sera tenue à Regina en 1932. Il y aura encore deux saisons d'exposition d'hiver.

9o L'Américain fit tant et si bien qu'il trouva un cultivateur qui consentit, moyennant cinq piastres, à le mener jusqu'à la Vache Caille, au moins jusqu'à l'île Maligine, si les chemins étaient trop mauvais pour aller plus loin.

Arrivés en face de l'île Maligine, les Américains s'exclamèrent: "Beautiful! Wonderful!" Tous les adjectifs déclaratoires y passèrent.

— Is that the Cow? (Est-ce la Vache Caille?) demandait l'Américain.

— Non, répondait le guide, la Vache Caille est encore à cinq ou six milles. Le rapide est encore plus fort.

— Combien d'autres chutes?

— Je ne sais.

Et les deux Canadiens essayaient de compléter en nommant les divers rapides: celui du Tourniquet, le rapide Geyvais, le Cran, la Serrée, le Sault du Clairon, les chutes Maligines.

Le vacarme des eaux mugissantes semblait fasciner les deux étrangers, et si leur guide les eût écoutés, ils auraient descendu le Saguenay jusqu'à Chicoutimi pour voir tous les rapides.

Ce soir-là, ils couchèrent dans la ferme de leur charretier. Ils étaient revenus très tard de leur excursion à la Vache Caille; et plutôt que de coucher à la belle étoile, ils avaient accepté de coucher sur le plancher de la cabane du colon, sur deux peaux d'ours.

Neuveille dormit d'un sommeil de plomb, mais Nicholson rêva rapides et poudres d'eau, barrages et turbines. Son réveil fut accompagné d'une phrase qui devait être la continuation de son rêve: "quinze cent mille forces au moins!"

Robert Neuville annonça qu'on mettait à la voile pour retourner à Roberval, profitant du bon vent d'est.

(A suivre)

cela donne du trouble, mais nous faisons notre possible et le bon Dieu fait le reste.

Le retour de Robert mit fin à cette conversation, qui devait être reprise plus tard.

La barque et les engins de pêche furent vite parés, et nos trois pêcheurs s'en donnèrent à cœur joie. Le soir vint trop vite, mais le lendemain on recommença. Et c'est ainsi que suivant la direction du vent, ils visitèrent une partie du littoral: la Pointe-Bleue, la Pointe-Plate, l'île aux Couleuvres, Val-Jalbert, etc. Ils visitèrent aussi l'embouchure de certaines rivières que se jettent dans cette vraie mer intérieure qu'est le lac, et remontèrent la Mistassini jusqu'aux chutes de Saint-Michel. A cette époque, c'était partout, ou presque, la forêt dense et sombre.

Ils s'arrêtèrent d'abord au pied de la chute No 1. Refusant de croire les affirmations de leur guide, leur disant que plus haut il y avait d'autres chutes aussi importantes et même plus, les touristes débarquèrent et à pied remontèrent le long de la branche sud. Arrivés au pied du rapide Serré, ils s'arrêtèrent pour demander à Neuville combien il y avait encore de ces rapides?

— Je ne sais au juste combien il y en a, mais ce n'est pas le dernier.

Ils redescendirent à leur barque, et le soir au quai de Saint-Méthode, dans une cabane de trappeur, ils dormirent comme jamais ils n'avaient dormi.

Le lendemain, ce fut la Péribonka, rivière inconnue, ignorée, et pourtant si remarquable. Au pied de la première chute, ils s'arrêtèrent et demandèrent à leur guide, si cette rivière si grande avait les mêmes rapides que celle visitée la veille. Neuville répondit dans l'affirmative, énumérant quelques-uns des rapides: celui de Honfleur, du Bonhomme, le rapide Voilé et autres. Ces randonnées passaient le temps, déjà en était au jeudi soir.

Le vendredi, le vent poussa la barque vers l'île d'Alma. Au quai de Mistoune, les touristes s'étonnèrent qu'à l'embouchure d'une rivière, l'eau semblât se porter vers les îles.

— Ce n'est pas une embouchure de rivière, c'est la Décharge, leur dit Neuville.

— Comment, la Décharge? fit le Juif.

— Bien oui, c'est par là que se vide le lac.

Il faut aller voir, dit Nicholson.

Impossible, messieurs, si nous entrions dans le courant, nous serions entraînés et perdus.

Mais rien n'arrêta un Américain associé à un Juif, surtout quand ils ont à leur service un Canadien pur sang, de la trempe de Robert Neuville.

Il fallait voir. La barque fut attée

au quai de Mistoune, et laissant trauques, liges et ouaniches, les trois pêcheurs marchèrent le long de la grève; au bout de vingt minutes ils étaient en vue d'un premier rapide.

— Combien comme cela? demanda Nicholson.

— Je ne puis dire au juste, mais le plus fort c'est la Vache Caille.

— Ou cela?

— Il y a bien douze ou quinze milles.

— Il faut aller voir.

— Comment, objecta le Juif, tu veux marcher quinze milles pour voir un rapide? Moi, j'en ai assez.

— Je ne marcherai pas, fit l'Américain; il doit y avoir moyen de trouver cheval, voiture et charretier. Il n'est que dix heures; on peut aller voir la Vache Caille et être revenus pour ce soir.

L'Américain fit tant et si bien qu'il trouva un cultivateur qui consentit, moyennant cinq piastres, à le mener jusqu'à la Vache Caille, au moins jusqu'à l'île Maligine, si les chemins étaient trop mauvais pour aller plus loin.

Arrivés en face de l'île Maligine, les Américains s'exclamèrent: "Beautiful! Wonderful!" Tous les adjectifs déclaratoires y passèrent.

— Is that the Cow? (Est-ce la Vache Caille?) demandait l'Américain.

— Non, répondait le guide, la Vache Caille est encore à cinq ou six milles. Le rapide est encore plus fort.

— Combien d'autres chutes?

— Je ne sais.

Et les deux Canadiens essayaient de compléter en nommant les divers rapides: celui du Tourniquet, le rapide Geyvais, le Cran, la Serrée, le Sault du Clairon, les chutes Maligines.

Le vacarme des eaux mugissantes semblait fasciner les deux étrangers, et si leur guide les eût écoutés, ils auraient descendu le Saguenay jusqu'à Chicoutimi pour voir tous les rapides.

Ce soir-là, ils couchèrent dans la ferme de leur charretier. Ils étaient revenus très tard de leur excursion à la Vache Caille; et plutôt que de coucher à la belle étoile, ils avaient accepté de coucher sur le plancher de la cabane du colon, sur deux peaux d'ours.

Neuveille dormit d'un sommeil de plomb, mais Nicholson rêva rapides et poudres d'eau, barrages et turbines. Son réveil fut accompagné d'une phrase qui devait être la continuation de son rêve: "quinze cent mille forces au moins!"

Robert Neuville annonça qu'on mettait à la voile pour retourner à Roberval, profitant du bon vent d'est.

(A suivre)

Vient de paraître

CONSCIENCE DE CROYANTS

Un deuxième livre par LAURENT BARRE

En vente chez l'auteur à l'Ange Gardien de Rouville ou au "Bulletin des Agriculteurs" à 75 sous l'exemplaire.

PETITES ANNONCES

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot supplémentaire.

ON DEMANDE A ACHETER Deux fermes de bonnes dimensions dans les Cantons de l'Est. Donner tous les détails et les conditions de vente, en écrivant à Côté 57, "Bulletin des Agriculteurs", 3 rue Notre-Dame Est, Montréal.

FERME A VENDRE Belle ferme de 60 arpents à proximité de la ville de Val-de-Rouille. A vendre pour cause de décès. S'adresser à Alex. Clermont, 1802 rue St-André, Montréal.

AIGUISAGES DE TONDEUSES Aiguisage de "clippers" de toutes sortes, ouvrage garanti. Lames essayées avant livraison. "Clippers" à chevaux, 30c; "clippers" pour animaux, 50c. S'adresser Philippe Vasseur, Notre-Dame de Pierreville, P.Q. 3-4

A VENDRE Nous aiguisons toutes sortes de lames de "clippers", etc., prix 50c le set. Expédiez vos lames par maille, prompt service, satisfaction garantie. Wilfrid Fontaine, 3-4-5-6-7-8

A VENDRE Cheval de bœuf, 7 ans, 1.000 livres, sans défaut. Avec bœuf et attelage à désirer. Très bon marché. S'adresser à S. Robillard, 1652 rue Amherst, Montréal. 51-52-1

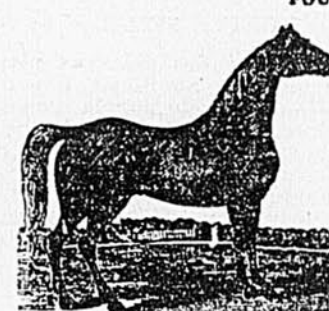
Animaux Ayshire enregistrés: taureau de trois ans primé aux Expositions, taureau de 3 ans qui doit donner veau au mois d'avril, 1 taureau de 8 mois. Bonnes conditions. S'adresser à Henri Lacroix, Ste. Scholastique, comté Deux-Montagnes, P.Q. 3-4-5

1 étalon noir pur sang Canadien, enregistré, âgé de 5 ans, pesant 1250 livres avec garantie de permis pour la monte pour l'année 1937. Pour tous autres renseignements, s'adresser à Johnny Beaudoin, St-Pierre, comté Montmagny, P.Q. 3-4-5

La plus grande sélection d'étalons et jumens enregistrés, et chevaux d'ouvrage dans la province de Québec. Prix et conditions raisonnables. Ecrivez à Ferme Arnoldwood, Grenville, P.Q. 3-4-5-6-7-8 Machine à tricoter toute neuve, 2 cylindres, (Auto-Knitter), offre raisonnable lundres. S'adresser à J.A. Charbonneau, cister 452, Sorel, P.Q. 3-4-5

TABLETTES TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX



Contre: TOUX, GOURME, BRONCHITE et SOUFFLE.

Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix: 50c la bouteille. Agent pour le Canada.

Dr JOS. COMTOIS, ST-BARTHELEMY, P.Q.

expositions locales; c'est là une grosse faute;

4o Un exposant ne peut faire qu'une entrée dans une même catégorie, mais il peut entrer dans autant de catégories qu'il le désire.

5o Les produits exposés peuvent être pris dans la récolte de n'importe quelle année.

6o Les droits d'entrée sont les suivants: ils sont de \$5.00 pour les catégories dans lesquelles le total de l'argent offert en prix est de \$5,000 à \$15,000; et ils sont de \$2.00 pour les catégories dans lesquelles le total de l'argent offert en prix est de \$500 à \$2,000.

7o On devrait toujours se servir pour les semailles de semence d'épave ou enregistrée; cependant, comme il n'est pas toujours possible de se procurer cette semence pour certaines variétés, on devra alors prendre la semence la plus pure que l'on pourra trouver. Rien ne déprécie autant les produits exposés que les impuretés. Pour savoir où trouver de la semence pure, écrivez à votre ministère local de l'agriculture;

8o Servez-vous des expositions d'hiver. La plupart des produits présentés à ces expositions sont jugés au moyen du tableau de pointage et ce tableau est généralement envoyé à chaque exposant à la fin de l'exposition. Vous pouvez être sûrs qu'un lot exposé qui échoue dans un concours provincial n'aura aucune chance de recevoir un prix à la Conférence-Exposition mondiale du grain, qui sera tenue à Regina en 1932. Il y aura encore deux saisons d'exposition d'hiver.

9o L'Américain fit tant et si bien qu'il trouva un cultivateur qui consentit, moyennant cinq piastres, à le mener jusqu'à la Vache Caille, au moins jusqu'à l'île Maligine, si les chemins étaient trop mauvais pour aller plus loin.

Arrivés en face de l'île Maligine, les Américains s'exclamèrent: "Beautiful! Wonderful!" Tous les adjectifs déclaratoires y passèrent.

— Is that the Cow? (Est-ce la Vache Caille?) demandait l'Américain.

— Non, répondait le guide, la Vache Caille est encore à cinq ou six milles. Le rapide est encore plus fort.

— Combien d'autres chutes?

— Je ne puis dire au juste, mais le plus fort c'est la Vache Caille.

— Ou cela?

— Il y a bien douze ou quinze milles.

— Il faut aller voir.

— Comment, objecta le Juif, tu veux marcher quinze milles pour voir un rapide? Moi, j'en ai assez.

— Je ne marcherai pas, fit l'Américain; il doit y avoir moyen de trouver cheval, voiture et charretier. Il n'est que dix heures; on peut aller voir la Vache Caille et être revenus pour ce soir.

L'Américain fit tant et si bien qu'il trouva un cultivateur qui consentit, moyennant cinq piastres, à le mener jusqu'à la Vache Caille, au moins jusqu'à l'île Maligine, si les chemins étaient trop mauvais pour aller plus loin.

Arrivés en face de l'île Maligine, les Américains s'exclamèrent: "Beautiful! Wonderful!" Tous les adjectifs déclaratoires y passèrent.

— Is that the Cow? (Est-ce la Vache Caille?) demandait l'Américain.

— Non, répondait le guide, la Vache Caille est encore à cinq ou six milles. Le rapide est encore plus fort.

— Combien d'autres chutes?

— Je ne puis dire au juste, mais le plus fort c'est la Vache Caille.

— Ou cela?

— Il y a bien douze ou quinze milles.

— Il faut aller voir.

— Comment, objecta le Juif, tu veux marcher quinze milles pour voir un rapide? Moi, j'en ai assez.

— Je ne marcherai pas, fit l'Américain; il doit y avoir moyen de trouver cheval, voiture et charretier. Il n'est que dix heures; on peut aller voir la Vache Caille et être revenus pour ce soir.

L'Américain fit tant et si bien qu'il trouva un cultivateur qui consentit, moyennant cinq piastres, à le mener jusqu'à la Vache Caille, au moins jusqu'à l'île Maligine, si les chemins étaient trop mauvais pour aller plus loin.

Arrivés en face de l'île Maligine, les Américains s'exclamèrent: "Beautiful! Wonderful!" Tous les adjectifs déclaratoires y passèrent.

— Is that the Cow? (Est-ce la Vache Caille?) demandait l'Américain.

La Législature se remet au travail

M. Houde prouve comment la loi incomplète du chômage fut cause que Montréal n'a pas encore pu commencer ses travaux — M. Taschereau se rend à la demande du chef de l'opposition et fait passer un bill pour compléter la loi

DISCOURS DU BUDGET CETTE SEMAINE

La Chambre des députés a repris son travail sessionnel mercredi après-midi, le 7 janvier.

Au début de la première séance, le premier ministre a donné avis, qu'en sa qualité de trésorier provincial intérimaire, il prononcerait le discours du budget le 13 janvier, c'est-à-dire aujourd'hui, mardi.

Le chef de l'opposition a profité de la première occasion pour démontrer que contrairement à ce qu'a prétendu un journal de Montréal, si la ville de Montréal n'a pas encore commencé ses travaux en vertu de la loi du chômage, c'est que cette loi incomplète empêchait la ville de le faire.

Et le premier ministre lui a donné raison en adoptant un bill spécial pour donner à Montréal les pouvoirs nécessaires.

L'aide aux chômeurs

La Chambre a adopté en première lecture une loi relative à certains travaux autorisés pour venir en aide aux chômeurs. Lorsque la loi du chômage a été présentée au début de la session, elle comprenait un article pour légaliser des arrêts ministériels passés précédemment qui autorisaient certaines municipalités à faire des emprunts et à commencer des travaux avant même l'adoption de la loi du chômage. Comme l'opposition voulait savoir en faveur de ces arrêts ministériels avaient été votés, en quel temps et à quelle occasion, si par exemple ils n'avaient pas servi à faire de la propagande lors des élections partielles, le gouvernement a biffé la clause et annoncé qu'elle ferait l'objet d'une loi spéciale, où la question pourrait être vidée. L'adoption de la loi du chômage ne se trouvait pas ainsi retardée.

Les tunnels sous le canal

Une discussion s'était élevée auparavant, entre MM. Houde et Duplessis, d'une part et MM. L.-A. Taschereau et J.-N. Francoeur, d'autre part, sur le gouvernement, au sujet des tunnels des rues Wellington et Church, sous le canal Lachine, à Montréal.

Le premier ministre a présenté en première lecture un bill qui permettrait à la ville de Montréal d'emprunter sans référendum les sommes nécessaires pour exécuter les travaux à ces deux tunnels.

M. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, dit qu'il est malheureux que ce bill n'ait pas été présenté plus tôt. Au début de la session, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre d'insérer dans le bill du chômage une clause pour permettre à la ville de Montréal de négocier ces emprunts. Or le premier ministre a promis qu'il autoriserait ces emprunts, mais il ne l'a pas encore fait. S'il avait donné cette permission dès le début de la session, les travaux seraient commencés et un grand nombre de chômeurs auraient du pain.

Le premier ministre répond que le gouvernement a fait preuve de bonne volonté. La Commission industrielle du chômage de Montréal a demandé à M. Taschereau de donner à Montréal la permission d'emprunter de l'argent. M. Taschereau lui a alors demandé de préparer un bill. Or il n'a reçu ce bill que lundi de cette semaine. Il le présente deux jours plus tard et il sera adopté demain (jeudi). D'ailleurs on ne peut tant se plaindre des retards puisque l'entente entre la ville et la compagnie des tramways n'est pas même complète au sujet du tunnel de la rue Church.

M. Houde et la question

du chômage

Le chef de l'opposition se lève alors. Il fait remarquer que le député des Trois-Rivières a déclaré que si le gouvernement avait étu-

Soyons logiques durant 1931

Durant 1931 achetez chez Dupuis ce que vous ne pouvez vous procurer chez votre marchand local parce que la maison Dupuis Frères est une institution canadienne-française qui a cherché à être logique en aidant les cultivateurs et leurs organisations dans la mesure du possible.

QUALITE pour QUALITE

c'est moins cher chez

DUPUIS

Escompte spécial de

5 %

aux membres de l'U.C.C. pour commandes de \$25.00 et plus.

Comptoir Postal

Dupuis Frères

Montréal.

bee, et pourquoi il ne suit pas les méthodes de l'ancien ministre pour les soumissions, les clauses des salaires raisonnables, l'inspection; si l'an dernier il approuvait lesdites méthodes, et si, pourquoi il change?

M. Francoeur, qui voit bien la perdition des questions, répond comme il peut, et d'ailleurs il s'en tire joliment bien.

La prison des Femmes

Après l'adoption de bills privés, M. J. N. Francoeur, ministre des Travaux publics, propose alors que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier la résolution suivante:

Que le coût de la construction de la prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec, compris l'acquisition des terrains nécessaires et l'ameublement, autorisée par la loi 19 Georges V, chapitre 10, ne devra pas excéder \$400,000, au lieu de la somme de \$200,000 déjà autorisée par la section 3 de ladite loi.

L'opposition est aussitôt partie en guerre et elle a fait la vie dure au ministre des Travaux publics qui, tel le bouc d'Israël, eut à se débattre les péchés politiques de son précédent ministre. D'ailleurs, M. Francoeur s'est défendu avec vigueur et habileté devant l'attaque redoutable qui le submergeait de toutes parts.

M. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, commence aussitôt le bal et cherche des explications.

M. Francoeur explique qu'il doit demander une somme additionnelle de \$200,000, parce que l'an dernier les plans n'étaient pas terminés et les estimés étaient superficiels, ce qui explique la différence. M. Duplessis. — Quand le ministre a choisi notre collègue de Lotbinière pour remplacer l'ancien député de Bellechasse, c'était dans le but de réformer de criants abus. Mais il faut, hélas! convenir qu'il a peu de chose de changé puisque l'on procède toujours de la même façon.

Pas de plans

"On dit parfois que l'opposition n'a pas de programme. Depuis bien longtemps le Gouvernement n'a pas de plans pour ses travaux publics. Voilà pourquoi on est si souvent dans l'obligation de demander des sommes additionnelles. Si encore on ne violait pas, si on ne foulaient pas aux pieds des prérogatives précieuses de la législature. Nos ancêtres ont soutenu des luttes héroïques pour obtenir que les députés votent eux-mêmes les subsides. Depuis plusieurs années, le Ministère accorde des contrats pour des sommes que la Chambre n'a pas encore votées.

Pourrait-on nous dire au moins à quel contrat on a été accordé?

M. Francoeur: Certainement, je puis vous le dire. M. Francoeur donne la liste des soumissions reçues pour quatre fins. Dans chaque cas le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire. Le montant global s'élève à \$340,676.

M. Duplessis: Je dois me corriger; il y a quelque chose de changé. Le gouvernement demande parfois des soumissions. M. le Ministre est-il favorable à cette politique de demander des soumissions?

M. Francoeur: Certainement. M. Duplessis: Il n'est pas de l'avis de son prédécesseur (l'hon. G. Lapeault) qui ne demandait pas de soumissions et qui chantait les avantages des contrats exécutés avec pourcentage. Et la droite l'applaudissait. Hélas! Tous les départements ne font pas comme le député de Lotbinière. Il y a un manque de cohésion et je crois qu'il serait préférable de changer de gouvernement.

M. Guertin: Qui est l'architecte de cette prison? M. Francoeur: M. Chénave. M. Blain: Pourquoi pas un architecte du département? M. Francoeur: Nous avons l'habitude d'accorder des contrats à d'autres architectes parce que les nôtres n'ont pas le temps de tout faire.

M. Guertin: La clause du salaire raisonnable est-elle incluse dans les contrats, de même que celle des heures de travail?

M. Francoeur: L'échelle des salaires raisonnables en vigueur dans cette province est annexée aux contrats et affichée sur les chantiers du contrat.

M. Guertin: Tout cela c'est beau, mais le Ministre sait bien que, dans le passé, cette clause n'a pas été respectée au Palais de Justice. Quelqu'un surveille-t-il l'exécution de cette clause?

M. Francoeur: Oui! Ce sont nos inspecteurs.

M. Duplessis: Et quelle est la sanction?

M. Francoeur: Le contrat ne vaut que si les clauses sont respectées, comme dans les autres cas.

Travaux suspendus

M. Guertin: Combien de travaux ont été exécutés?

M. Francoeur: Pour une somme approximative de \$60,000. Les travaux sont suspendus à cause du mauvais temps.

M. Guertin: Les travaux sont suspendus en ce temps de chômage! J'entends encore le premier ministre déclarer à la radio: Nous n'aimons l'ouvrier et nous faisons tout notre possible pour enrayer le chômage. Pourquoi donc congédier des ouvriers?

M. Taschereau: Demandez donc à M. Bennett pourquoi 800 hommes ont été renvoyés de la Commission du port?

M. Guertin: Pas de faux-fuyants. Parlez de vos ouvriers et laissez ceux de M. Bennett. On veut remédier au chômage et on cesse les travaux qui pourraient procurer de l'ouvrage.

M. Francoeur: Le risque de construction en hiver est trop grand et le coût beaucoup plus élevé. Nos ingénieurs ne sont pas aussi grands économistes que le député de Hull, mais ils nous affirment cela.

M. Guertin: Je veux bien accepter ce compliment, mais il ne règle pas la question. Nos ouvriers ont besoin de travail, nous devrions leur en donner. Il est prévu que le gouvernement peut accorder des secours directs. Ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement autorise ses entrepreneurs à travailler au cours de l'hiver, dit-il leur accorder un montant additionnel? On

nous demande \$200,000 de plus pour la construction de la prison des femmes et l'on fait arrêter les travaux. Il y a double erreur.

Les salaires

Je demanderai maintenant quel est le salaire raisonnable accordé? M. Francoeur donne la liste des salaires et déclare que pour une voiture simple et son charretier le contracteur est obligé de donner 45 sous; pour une voiture double, 70 sous.

M. Guertin: Si je comprends bien, les ministères ne sont pas d'accord. Le ministre des Travaux publics accorde 45 et 70 sous alors que le ministre de la voirie ne donne que 35 et 50 sous.

M. Proulx: Ce ne sont pas les mêmes travaux.

M. Duplessis: J'espère que l'on surveillera attentivement l'application de la clause relative aux salaires raisonnables, mais j'ai des inquiétudes. Le ministre des Travaux publics doit se rappeler qu'il y a eu des abus au palais de justice?

M. Francoeur: Je ne pourrais pas dire.

M. Duplessis: N'a-t-il pas fait faire des affidavits?

M. Francoeur: Jamais!

M. Blain: Le ministre n'a-t-il pas tenu une petite enquête?

M. Francoeur: Jamais!

M. Blain: Alors le ministre a reçu ces affidavits? Je le tiens le point... Je crois que j'y suis...

Comment est-ce que ça fonctionne le service d'inspection pour l'application des contrats?

M. Francoeur: Si les ouvriers ne reçoivent pas le salaire fixé sur l'échelle qui est affichée, ils font des plaintes à leurs unions et nous en entendons parler. Pour ces contrats de la prison des femmes, nous n'avons jusqu'ici aucune plainte.

Ça continue

M. Houde: Quand le ministre actuel des Travaux publics a été nommé, nous nous attendions à de grands changements. Le gouvernement avait reçu des plaintes justifiées contre l'ancien ministre et nous espérons qu'il aurait amélioré. Or, on continue de saper la base autorisée de cette Chambre. On accorde des contrats pour des sommes non votées par les députés. On demande tel crédit, promettant que ce sera suffisant. A la session suivante, on demande de redoubler ces crédits parce que les plans n'étaient pas précis.

Il n'y a donc rien de changé?

L'an dernier, on nous a affirmé en cette Chambre que les plans et devis de la prison des femmes étaient précis. On s'est trompé de cent pour cent. Nous avons le regret de constater que nous avions prévu juste en disant qu'en dépit de sa bonne volonté, le ministre des Travaux publics ne pourrait influencer suffisamment le régime qu'il a épousé. Qu'il en fasse son deuil!

M. Francoeur: Nous ne violons pas les prérogatives de la Chambre. Les députés avaient voté \$200,000; nous avons dépensé \$60,000 à date. Prévoyant que nous devrions dépenser plus que la somme votée, nous demandons à la législature de voter la différence.

M. Crépault: La différence est énorme. La somme demandée est double. J'avoue que pour des travaux de fondations, les prévisions peuvent être dépassées; mais pour des travaux de béton, de charpente, le 15% alloué par l'architecte ne devrait pas être dépassé.

M. Duplessis: Le ministre prend les députés pour des machines à voter. Il ne ferait admettre à personne que le crédit de la province n'est pas engagé pour \$400,000 quand il a accordé et signé des contrats pour \$400,000. C'est un abus d'engager le crédit de la province sans être autorisé par la Chambre.

La résolution fut ensuite adoptée.

Le bill Taschereau

Vendredi matin, à 11 h., la Chambre s'est réunie pour étudier un bill présenté par le premier ministre pour permettre à Montréal d'emprunter les sommes nécessaires pour payer la construction des deux tunnels sous le canal Lachine.

On sait que le gouvernement fédéral s'est engagé à payer un tiers du coût des deux tunnels et la ville de Montréal a demandé à plusieurs reprises au gouvernement provincial de permettre l'emprunt sans référendum, afin de hâter les travaux et donner de l'ouvrage aux chômeurs, cet hiver.

Mais l'adoption du bill n'a pas été faite à la vapeur, et le parti ministériel ne paraissait pas fort enchanté de voter la mesure.

M. Vautrin, député de St-Jacques, est d'avis qu'on ne devrait pas donner à Montréal la permission d'emprunter sans référendum pour le tunnel de la rue Church, vu que les plans ne sont pas encore prêts et qu'il sera toujours temps de le faire lorsque le bill de Montréal viendra.

M. Houde explique que Montréal veut profiter de l'argent promis par Ottawa, et cette somme s'applique pour les deux tunnels qui, d'ailleurs, sont nécessaires. On travaillera le présentement aux plans du tunnel de la rue Church, et si la permission d'emprunt est accordée, les plans seront poussés plus activement.

M. Houde répond à M. Vautrin que la ville de Verdun a refusé de contribuer, mais que Montréal a marché quand même, car d'attendre le consentement de Verdun, on risquerait d'attendre longtemps et Montréal perdrait peut-être la part promise par Ottawa. Le gouvernement doit l'accorder d'autant plus qu'Ottawa pourrait alors prendre cet argent et l'employer ailleurs.

M. Taschereau déclare alors qu'il n'a aucune objection à la mesure.

M. Duplessis dit que c'est la première fois qu'il voit le premier ministre combattre par un de ses députés, critiquée par le premier ministre lui-même et défendue par le Chef de l'Opposition.

Est-ce que le premier ministre regrette sa bonne action, car ses remarques indiquent qu'il n'y apporte pas beaucoup de bonne volonté?

M. Taschereau: Je n'ai aucune objection à permettre l'emprunt pour les deux tunnels.

M. Houde: — Passons-le donc.

M. Taschereau: — Je suis prêt

M. Houde. — Avertissez donc votre monde. (Rires).

En tutelle

Le gouvernement a introduit dans le bill préparé par M. C. Lapeault, avocat de la Cité de Montréal, une disposition par laquelle les plans des tunnels devront être approuvés par le ministre de la voirie.

M. Houde. — Montréal va-t-il continuer à rester en tutelle du gouvernement? Il nous a laissé construire nos ponts, nos tunnels nos grandes artères qui continuent des grandes routes provinciales, sans vouloir y contribuer d'un cent. Maintenant, on vient dire que les tunnels ne seront construits que si le ministre de la voirie approuve les plans.

Avertissement

"On fait tout pour nous empêcher d'utiliser l'argent fourni par Ottawa, on veut rire de nous avec notre propre argent. On veut que les milliers de chômeurs à Montréal continuent à crever de faim. Mais j'avertis le premier ministre: S'il bloque ou fait bloquer les travaux des tunnels je vais lui envoyer 15,000 chômeurs et il s'arrangera avec, et le député de Saint-Jacques s'arrangera avec aussi!"

Le premier ministre déclare que le gouvernement est rempli de bonne intention, qu'il est prêt à adopter les plans même avant l'adoption du bill. Les plans des ponts dans la province sont d'ailleurs soumis au ministre.

M. Duplessis: Oui, avec une différence, c'est que le gouvernement a payé pour les ponts dans la province, mais n'a pas déboursé un seul sou pour les ponts et tunnels de Montréal. L'attitude du gouvernement a montré sa mauvaise volonté. Ce dernier veut manifestement mettre la ville de Montréal en tutelle.

M. Proulx, ministre de la voirie, explique que le seul but du gouvernement est de voir à ce que les tunnels soient assez larges pour recevoir la circulation venant des routes provinciales. Québec a dépensé \$2,000,000 pour le boulevard de La Prairie, uniquement pour l'utilité de Montréal. De même, dans le Nord, il a élargi les chemins uniquement pour l'utilité des gens de Montréal.

Le chef de l'opposition peut être sûr que nous n'y mettons que de la bonne volonté. Nous voulons simplement nous entendre.

Mauvaise volonté

M. Houde. — Mais prenez-vous donc les administrateurs de Montréal pour des imbéciles? Croyez-vous qu'on ne sait pas à Montréal depuis longtemps qu'il y a de la circulation? Nous avons une commission technique qui étudie le problème. Elle connaît son affaire, que je sache. Mais auprès du gouvernement, parce que le conseil municipal n'est pas rouge, il n'est plus intelligent. Le gouvernement manifeste de la mauvaise volonté pour ne pas dire plus. Son seul but c'est de reprendre son emprise et imposer sa tutelle à Montréal.

M. Duplessis trouve étrange que le gouvernement s'intéresse si fort aux tunnels larges, quand lui-même n'a jamais fait que bâtir des routes étroites comme les idées du gouvernement. Que ce dernier s'occupe moins de la largeur des tunnels et montre plus de largeur de vues.

M. Smart présente alors un amendement pour faire supprimer les mots qui donnent juridiction au ministre de la voirie pour approuver les plans.

M. Houde lui rappelle alors que Montréal va construire des tunnels

Un Panier Plein D'Oeufs Est Un Sac Plein De 5 Sous

Un oeuf vaut cinq cents — c'est le prix moyen en hiver. Une poule qui pond des oeufs pond des "5 cents" — tout comme les machines de l'hôtel de la monnaie à Ottawa. Si vos poules ne sont pas des machines à oeufs, pondant l'équivalent d'une pièce de cinq cents tous les jours ou tous les deux jours, elles ne vous en donnent pas pour votre argent. Tuez-les et mangez-les, ou encore donnez-leur une ration quotidienne de Régulateur Pratt pour les volailles — la meilleure préparation garantie qui soit pour faire donner plus d'oeufs aux poules.

Seau de 12 lbs (net) envoyé à n'importe quel endroit de Québec, pour \$2.25 franco. Suffisant pour un esai judicieux.

UNE POULE QUI POND EST UNE SOURCE DE PROFITS. Le désir de tout agriculteur est que ses poules produisent beaucoup de gros oeufs. Faites usage du Régulateur Pratt — une ration quotidienne ajoutée à la nourriture des poules qui fera pondre ces dernières davantage.

Qui rapportent de l'argent

PRET A DEPOSER A LA BANQUE. Faites-vous de l'ARGENT! Question que tout agriculteur pose à chacune de ses poules. Que répond la poule? Sa réponse est "cluck" si elle pond et si elle aide à remplir le sac de l'agriculteur de pièces de cinq cents. Les bonnes poules pondent davantage quand on donne leur ration quotidienne de Régulateur Pratt pour les volailles et les pères pondent se mettent à pondre de belle façon et donnent les meilleurs poussins.

Si votre marchand n'en a pas, écrivez-nous directement

PRATT FOOD CO. OF CANADA, LTD., 328 ave. Carlaw, Toronto, Ont.

LE PLUS GRAND PRODUCTEUR D'OEUFES QUI SOIT.

OEUFES VALANT CINQ CENTS.

Pratts

RÉGULATEUR POUR LES VOLAILLES

"FAIT DONNER PLUS D'OEUFES AUX POULES"

La Chambre s'ajourne ensuite : mardi de cette semaine.

La dent de M. Taschereau

Comme on adoptait un bill pour l'admission d'un dentiste à la pratique de sa profession, M. Maurice Duplessis demande: "Est-ce que ce brave dentiste ne pourrait pas arracher au premier ministre la dent qu'il a contre le conseil municipal de Montréal?"

Faiblesse des Reins

Si vous souffrez d'insomnie, de maux de dos ou aux jambes, de nervosité, de rhumatisme, acidité, douleurs aiguës, irritations de voies urinaires, faiblesse des reins, si tout cela vous porte au découragement, essayez le Cystex Test. Il travaille vite, et se fait sentir dans tout le système en 15 minutes. Recommandé par des milliers de personnes. Ne vous découragez pas. Essayez Cystex (prononcez Siss-tex) aujourd'hui. Son effet est garanti. Il améliorera votre condition, vous donnera une extrême fraîcheur et plus d'énergie ou votre argent sera remis. Seulement 75c à toutes les pharmacies. Si votre pharmacien ne peut vous le procurer, écrivez à Knox Co., 183 Spadina, Toronto, Ont.

Total: \$3,501,800.

Amendement rejeté

L'amendement de M. Smart a été rejeté par les députés libéraux. On continue ensuite la discussion du bill qui est adopté en troisième lecture avec un amendement qui permettra à Montréal de faire payer une partie du coût par d'autres intéressés s'il y a lieu, et si lesdits intéressés veulent.

La

Conférence - Exposition

Mondiale Du Grain

REGINA, 25 JUILLET AU 6 AOÛT 1932

Cultivateurs du Canada, voici une chance qui s'offre à vous! C'est la première et peut-être la dernière fois que vous aurez ce merveilleux privilège de concourir pour

Plus de 200,000 de Prix en Argent

Examinez le grain de votre récolte de 1930. Avez-vous des échantillons qui méritent d'être présentés à la Conférence-Exposition Mondiale du Grain?

N'oubliez pas que tous les produits entrés doivent avoir été reçus par les autorités de l'Exposition à Regina le 1er mars 1932, au plus tard.

Ceci signifie que si vous n'avez pas maintenant des produits bons à exposer, vous devrez les choisir dans la récolte de 1931. Cultivateurs canadiens, cette exposition est non seulement une occasion pour vous de gagner de l'argent, mais aussi un devoir. Tous les cultivateurs canadiens, tous ceux qui s'occupent de la production du grain et des graines de semence au Canada devraient exposer dans une ou plusieurs des 66 catégories de cette grande entreprise canadienne.

Notez qu'il y a 1,701 prix en argent comptant, formant un total de plus de \$200,000.00. Le plus gros prix est de \$2,500.00 et le plus petit de \$50.00. Sur ce grand total, il y a près de 500 prix en argent, dont chacun se monte à

\$100.00 ou plus. C'est là une liste qui devrait vous encourager à présenter ce que vous pouvez avoir de mieux.

Il est très vrai que les exposants de bien des pays différents se disputent ces prix généraux. La concurrence sera extrêmement vive. A vous de relever ce défi; nous comptons sur vous pour remporter les championnats du monde pour le Canada. La réputation du Canada comme producteur de grain de la plus haute qualité dépend des succès que vous remporterez en 1932.

Mettez-vous en communication avec le secrétaire de votre comité provincial. Adressez aux soins du Ministère de l'Agriculture, ALBERTA, E.-L. ORF, Edmonton; COLUMBIE-BRITANNIQUE, C. Tice, Victoria; MANITOBA, N.-C. MacKay, Winnipeg; NOUVEAU-BRUNSWICK, O.-C. Hicks, Fredericton; NOUVELE-ECOSSE, W.-V. Longley, Truro; ONTARIO, J.-A. Carroll, Toronto; ILE DU PRINCE-EDOUARD, J.-W. Boulter, Charlottetown; QUÉBEC, Paul Hébert, Québec; SASKATCHEWAN, S.-H. Vigor, Regina.

Pour tous détails se rapportant au concours de devises, au concours de jeunes juges, à l'avis et à la liste de prix, écrivez au Secrétaire, Conférence-Exposition Mondiale du Grain, Imperial Bank Chambers, Regina, Canada.

Président Comité national

Hon. Robert Weir,

Ministre de l'Agriculture pour le Canada

Président Comité exécutif et des finances

Hon. W.-C. Buckle,

Ministre de l'Agriculture pour la Saskatchewan

CONGRES MONDIAL DU GRAIN